



## **La Bibliotheque Des Predicateurs**

Qui Contient Les Principaux Sujets De La Morale Chrétienne, Mis par ordre  
alphabétique

A - C

**Houdry, Vincent**

**Lyon, 1716**

Coutume, Mode, tyrannie de la Coutume; esclavage de ceux qui s'y  
assujettissent, &c.

---

[urn:nbn:de:hbz:466:1-75847](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-75847)

proches à un inférieur qui s'est égaré ; la vertu doit le rendre extrêmement sensible à une perfidie, qui fait tant de tort à la miséricorde divine ; il est néanmoins assez vrai-semblable que le bonheur de son gouvernement, l'atteinte que craint son autorité, la perte de quelque avantage temporel, ont beaucoup de part aux mouvemens qui le font parler. La correction seroit bien plus efficace, si elle étoit plus Chrétienne. C'est être bien indifférent envers Dieu, que de l'oublier dans une action où il est si visiblement intéressé. *Libre intitulé, Remarques sur divers sujets de Religion & de Morale.*

La représentation de celui qui n'est pas meilleur que nous, ne doit pas être méprisée.

Hieron.  
ep. 4

Que ce n'est gueres que parce que nous nous disons trop hardiment des autres préceptes, que nous craignons d'observer celui-ci.

Celui qui reprend, marque de l'horreur pour le vice ; celui qui est repris, fait voir qu'il ne le hait pas ; lequel des deux montre plus de sagesse ? Je voudrois faire peu de cas de la personne qui voudroit me corriger ; je lui fais tort ; elle a de meilleurs sentimens que moi ; elle pense raisonnablement & chrétiennement sur un défaut que j'ai, & que je crains de reconnoître & de dépouiller. Quel que soit d'ailleurs le caractère de cette personne, je devrois honorer ses lumières à cause de l'avantage que j'en puis tirer ; & je ne puis me plaindre de ses reproches qu'en devenant plus méchant. *Qui estis iustum teneatur criminibus, certe in eo melior est, quod sua ei mala non placeant. Le même.*

Le précepte qui ordonne la correction de nos frères, est sans doute un de ceux que l'on observe le moins : il ne semble pas toutefois que son observation dût être si rare. Nous ne saurions nous empêcher de condamner le vice que nous voyons pratiquer ; ce n'est donc pas faute de lumières que nous nous taisons, lorsque nous sommes les témoins du dérèglement d'autrui. Il n'y a pas apparence que nous soyons indifférens sur sa damnation ; notre silence n'est donc pas l'effet d'une impie indolence. Les personnes qui nous scandalisent par leur mauvaise conduite, ne sont point toujours d'un caractère qui nous ôte la liberté de les reprendre ; nous pourrions, sans blesser le respect & la sagesse,

leur représenter leur tort. Il nous seroit aisé de trouver l'occasion de parler pour les changer, sans les deshonorner ; la charité n'est pas le frein qui nous retient & qui nous ferme la bouche. Il est de notre devoir de veiller aux mœurs de nos inférieurs, & de sanctifier, si la chose dépend de nous, les personnes qui nous sont chères ; ne pas se mêler d'affaires qui ne nous regardent pas, est un faux prétexte que nous n'oserions alléguer. Nous pensons raisonnablement sur des actions contraires à la religion & à la vertu ; l'ignorance de ce que nous aurions à dire seroit une frivole excuse. Si nous nous retranchons sur l'incertitude du jugement que nous portons contre celui que nous avons à corriger ; c'est vouloir nous tromper nous-mêmes ; il y a des crimes crians, qui ne nous laissent pas douter de leur horreur. Si les motifs qui ont coutume de nous rassurer, lorsque nous refusons à notre prochain la correction que nous lui devons, découvrent si visiblement leur foiblesse & leur fausseté ; la loi qui nous est imposée de tirer par nos avis les âmes de la voye de perdition, seroit une des plus aisées à accomplir, si nous avions quelque crainte de Dieu & quelque zèle pour sa gloire. Disons que nous violons le commandement qu'il nous fait de corriger nos frères, parce que nous violons les autres commandemens. Si nous lui rendions une obéissance fidèle, nous aurions assez de fermeté, pour témoigner aux autres le chagrin que nous cause leur désobéissance. La honte de mal faire arrête l'instruction dont nous sommes redevables à ceux qui sont mal. Nous nous mettons peu en peine de les redresser dans leurs mauvaises démarches, parce que nous sentons le besoin que nous avons nous-mêmes du même secours. Notre vanité appréhende d'être humiliée ; elle éteint en nous cette charité, qui pourroit humilier notre frère. Nous n'aurons pas de peine à parler, afin qu'il devienne Chrétien, quand nous tiendrons une conduite chrétienne. *Le même.*

## COUTUME, MODE, TYRANNIE DE LA COUTUME ;

*Esclavage de ceux qui s'y assujettissent, &c.*

### AVERTISSEMENT.

**L**E mot de Coustume est équivoque, puisqu'il signifie quelquefois l'habitude que l'on contracte à quelque vertu ou à quelque vice ; comme quand on dit d'une personne, que c'est sa Coustume de jurer, ou qu'il s'est accoustumé au travail dès sa jeunesse ; d'autres fois on prend ce mot pour l'usage reçu & établi dans quelque lieu, & parmi certaines gens ; comme lorsqu'on dit : c'est la Coustume & la mode de se vestir de telle façon. Or c'est en ce dernier sens que nous prenons ici la Coustume, qui est la règle que suivent la plupart des Chrétiens, & selon laquelle ils se conduisent dans les plus importantes actions de leur vie. Mais l'on ne peut douter que quand ces coustumes sont mauvaises & dangereuses, elles ne soient la source des plus grands dérèglemens ; & par conséquent qu'il ne soit du devoir d'un Prédicateur zélé, de faire ses efforts pour les abolir ; persuadé qu'il doit être, que c'est mettre la coignée à la racine de l'arbre, & couper chemin par ce moyen, aux vices & aux desordres qui regnent impunément dans le monde.

Il n'est pas nécessaire d'avertir que nous ne parlons ici qu'en general de la mauvaise Coustume, sans entreprendre d'en combattre aucune en particulier ; parce qu'il y en a autant que de vices, qui fournissent des sujets différens que nous traiterons en leur lieu. Ce qu'il y a à remarquer pour celui-ci, c'est qu'il a beaucoup de rapport avec le scandale ; on

le mauvais exemple que l'on donne : ce qui commence la coutume. Il n'en a pas moins avec le respect humain, qui fait qu'on suit la coutume, de crainte de se faire railler ou remarquer, si l'on ne s'y conforme pas. Enfin il en a encore, avec la fréquentation des mauvaises compagnies, dont on suit les manières & les actions. Notre soin sera de ne point confondre ces sujets, & de ne point emprunter de ceux-là de quoi fournir celui-ci, qui est assez abondant par lui-même.

## PARAGRAPHE PREMIER.

Differens Deseins, & Plans de Discours sur ce sujet.

I. C'EST un sentiment commun, que la Coutume en bien des choses a la force de loi, & qu'on est obligé de s'y conformer; ce qui ne peut avoir lieu que dans les choses honorables, permises, & qu'on a jugées utiles pour le bien public, auquel chaque particulier est obligé de contribuer. Cela n'empêche pas que dans le vice & dans le crime, on ne le fasse une espece de loi des plus pernicieuses coutumes; mais alors c'est une loi injuste, une loi honreufe, une loi dure & tyrannique, à laquelle les personnes qui prennent la coutume pour regle de leur conduite, s'assujettissent de leur plein gré. L'injustice de cette loi paroît en ce qu'elle engage dans le crime, à quoi nulle force, nul empire, nulle loi humaine ne nous peut obliger. La honte y est attachée, particulièrement à l'égard des Chrétiens, qui jouissent de la liberté des enfans de Dieu, & qui doivent être jaloux de la conserver: car cette loi les rend esclaves du monde, du péché, & ensuite du demon. Sa dureté, & son pouvoir tyrannique se fait voir dans les choses fâcheuses qu'elle exige d'eux, & dans la gêne & la contrainte dans laquelle elle les réduit. C'est ce qui peut faire le partage d'un discours.

Pour ce qui est du premier Point, on peut montrer l'injustice de cette loi de la Coutume: 1°. Dans son principe & dans son origine; puisque, selon Tertullien, elle prend naissance du déreglement; de l'ignorance en premier lieu, & ensuite du libertinage, ou de quelque desordre d'abord moins violent & plus couvert, qui s'introduit & se glisse insensiblement; à quoi la multitude donne cours, que l'impunité foment, & enfin, que la negligence des Magistrats, & de ceux qui pourroient arrêter le mal, laisse s'affermir & s'établir. 2°. En elle-même; puisqu'elle est opposée à la loi naturelle, qui est la droite raison; à la loi divine, & à celle de l'Evangile: toutes loix contre lesquelles nulle loi des hommes, nul statut qu'ils aient inventé, nulle convention qu'ils aient faite ne peut prescrire. De plus, avant que la loi positive humaine, soit Ecclesiastique soit Civile, au mépris de laquelle encore la mauvaise coutume souvent s'introduit, ait comme lâché prise, & tandis que l'autorité humaine legitime continue véritablement de s'y opposer, cette mauvaise coutume est encore de ce côté-là une vraie revolte. Si elle n'est pas d'ailleurs contraire au droit naturel ou divin, il se pourra faire que les Legislaturs usent à la fin de condescendance; & alors elle aura son cours: mais tout le temps qu'elle se forme, & qu'elle s'accroît au mépris d'un juste pouvoir qui ne cesse de réclamer, elle est criminelle; ne fût-ce que par cela seul, qu'elle n'est de son fond qu'une usurpation temeraire, & l'usage tumultueux d'une fausse autorité, que s'arroge alors la multitude, laquelle, loin d'avoir droit de se faire ainsi des loix suivant

son caprice, a besoin d'être gouvernée, & regie par des loix superieures qui la contiennent dans le devoir & la dépendance. Enfin une coutume établie par le concert, formel ou tacite, de la multitude, peut être bonne, & elle-même faire loi, quand elle n'est contraire à aucune autorité legitime; ce n'est point à quoi nous touchons ici: mais elle est mauvaise, & nulle tolerance, nul mauvais exemple ne pourra jamais la rectifier, quand elle est une fois contraire à la loi naturelle ou à la loi divine. 3°. En les effets, parce qu'elle autorise le crime qui de sa nature est injuste, iniquité; & donne lieu même à de nouvelles entreprises. Une porte ouverte mène jusqu'à l'autre que l'on a tôt ouverte aussi: Une multitude qui conduit tout cela, & n'a point de regle, va d'une liberté à l'autre, &c.

Pour le second Point. Cette loi de la Coutume ne peut être que honreufe à un Chrétien. 1°. Parce qu'elle en fait un deferreur du parti de Jesus-Christ, dont il ose bien rejeter les loix, & les maximes, qu'il avoit embrassées au Baptême, pour suivre les coutumes & les manieres du monde, auxquelles il avoit si solennellement renoncé: & par là il montre qu'il aime le monde, qu'il y est attaché, qu'il veut lui plaire: & comme nul ne peut servir deux maîtres; en se declarant publiquement pour le service du monde; à qui on obéit, & dont on suit les loix, on fait comme une protestation publique, qu'on n'est plus serviteur du Sauveur des hommes: *Si hominibus placerem, Christi servus non essem.* 2°. *Ad Gal. 1.* Parce que même cette loi rend les hommes esclaves du péché, selon le langage de Saint Paul: car par les coutumes du monde, on entend toujours parler de celles qui sont mauvaises & pernicieuses. De maniere que comme Saint Paul appelle la concupiscence, une loi de péché, qui étoit dans ses membres, & qui le captivoit, parce qu'elle le portoit & sollicitoit au péché: nous pouvons dire le même de la Coutume, qui est la loi du monde; qu'elle est une loi de péché, parce qu'elle nous y entraîne en quelque maniere. 3°. Elle rend les hommes, par une suite nécessaire, esclaves du demon, que le Fils de Dieu appelle le prince du monde. Aussi a-t-il ses loix, qu'il intime à ses sujets; & ces loix sont les coutumes, par lesquelles il regne souverainement dans le monde, & auxquelles les gens du monde sont obligés de se soumettre comme ses esclaves, rangez par leur faute sous le joug odieux & détestable de ce tyran.

Pour le troisième Point. C'est une loi rude & fâcheuse, qui nous oblige souvent à agir contre nos inclinations, contre les lumieres de notre raison, contre les remords de notre conscience: mais on n'a pas le courage d'y résister, ni de s'opposer au torrent de la coutume. Sur quoi l'on peut représenter les gênes & les contraintes qu'on souffre, pour

s'accommoder aux modes, qui changent tous les jours; comme on n'a pas souvent de quoi faire les dépenses nécessaires pour cela, & que cependant on veut, & il le faut, se mettre sur le même pied que ceux qui sont de même naissance, & de même condition, pour ce qui regarde le train, les meubles, & la table: c'est la coutume; il faut s'y conformer. Quand l'intérêt de l'Etat oblige à quelque taxe, ou à quelque tribut extraordinaire, on ne peut s'empêcher de faire éclater ses plaintes, & ses murmures; mais s'il paroit quelque nouvelle mode, si la loi de la coutume engage à de beaucoup plus grandes dépenses, on n'ose seulement ouvrir la bouche; & quoi qu'il ne rienne qu'à nous de nous en dispenser, on n'ose le faire. Quelle loi plus rude, quel esclavage plus fâcheux! Heureux ceux qui ont assez de courage pour jouir de la liberté des enfans de Dieu!

I I.

ON peut prendre pour dessein d'un discours, de refuter trois faux prétextes qu'allèguent ordinairement ceux qui suivent les coutumes du monde, & qui croient être en droit de s'y conformer.

Le premier: Qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible, de vivre au milieu du monde, & de ne pas vivre comme le monde; qu'on n'est pas d'une autre trempe que les autres, & qu'on ne peut pas mieux résister à l'attrait qu'eux. Pour faire voir combien ce prétexte est injuste & faux, il faut distinguer & partager comme en deux classes les coutumes du monde. Premièrement, en celles qui sont honnêtes, de bienséance, suivant l'idée dans le fond juste & raisonnable, quoi que fort arbitraire, de chaque pays; & qui sont devenus comme nécessaires pour entretenir la société civile au lieu où l'on est. Secondement, en celles qui introduisent ou qui favorisent le libertinage. Rien ne nous empêche de nous conformer aux premières; & Dieu, qui ne nous oblige pas à nous retirer du monde, nous permet par une suite nécessaire, d'en suivre les loix & les coutumes: celles, dis-je, qui n'ont rien de mauvais, ou qui sont indifférentes. Mais pour les coutumes qui portent au dérèglement, on ne peut avoir de prétexte légitime de s'y assujettir, non plus qu'on n'en peut avoir de commettre le péché, ou d'être vicieux, puisque l'un suit nécessairement de l'autre.

Le second: Qu'on ne croit point faire mal, en pratiquant ce qui est dans l'usage commun. Ce prétexte suppose, que l'usage & la coutume rend licite ce qui en soi est criminel & défendu par la Loi de Dieu. Or c'est ce prétexte même qu'il faut vivement refuter, en montrant plus clairement que le jour, que nulle coutume ne peut, ni autoriser, ni justifier, ce qui en soi est déréglé, ou qui porte visiblement au dérèglement.

Le troisième: Que quand on seroit plus maître de ses inclinations & de son penchant, que les autres, on ne veut pas être singulier; ce qui seroit s'exposer à la censure, & à la raillerie de ceux qui vivent autrement que nous: & qu'en un mot, dès-lors que l'on vit en société, la vie doit être uniforme, si on veut conserver la paix & l'union avec les autres, & ne se pas faire fuir, haïr, mépriser. Ce prétexte prouveroit qu'il faut être vicieux & méchant, parce que les autres le sont, & qu'il faut suivre la corruption générale: ce qui se refute assez de soi-même.

Il y a trois ennemis déclarez de notre salut, que nous avons à combattre, & dont nous devons toujours nous défier & nous défendre; sçavoir, le monde, la chair, & le démon: sur quoi on peut montrer,

III.

1°. Que la mauvaise coutume autorise ce que le monde fait; puisqu'il ne nous seduit que par les mauvais exemples qu'il nous met devant les yeux, & les mauvaises coutumes mêmes qu'il établit, & qu'il nous invite de suivre.

2°. Elle insinue ce que suggere le démon; car il se sert de la coutume pour nous persuader tels divertissemens, telles débauchés, telles pratiques.

3°. Elle donne de nouveaux charmes à ce qui flate la chair & les sens. *Ce dessein est pris de Hugues de Saint Victor.*

IV.

PREMIERE Partie. Montrer la force & l'empire de la mauvaise coutume, qui est de l'emporter souvent sur la raison, sur la vérité, & sur la foi; en sorte qu'on neglige, & qu'on méprise ces trois regles que Dieu nous a données, pour la conduite de notre vie, & qu'on aime mieux suivre l'exemple des autres, & les coutumes que nous trouvons établies.

Seconde Partie. Le moyen d'abolir ces dangereuses coutumes, & de ne pas s'y laisser emporter? C'est d'employer sa raison pour en reconnoître le danger; la vérité, pour sçavoir la route que nous devons suivre; & la Foi, pour guide & pour regle de nos actions.

V.

1°. LA mauvaise coutume prend naissance du desordre & du dérèglement qui s'introduit peu à peu: mais après qu'elle est établie, elle autorise ce même dérèglement, & lui sert d'excuse & de prétexte.

2°. C'est la multitude & le plus grand nombre des personnes, qui fait la coutume; mais c'est aussi la cause que les fautes sont plus nombreuses, & que les desordres se multiplient à l'infini.

3°. La Coutume ôte au crime sa difformité & la honte de le commettre; mais par le même moyen elle le rend plus dangereux, parce qu'elle ôte l'esperance en general, & par rapport à la foule entiere, de guerir un mal si inveteré, dont pour surcroit de maladie, on ne tient pas même compte; & d'en détourner les particuliers, qui n'y voyent rien qui ne soit en estime.

VI.

1°. LA mauvaise coutume est une source continuelle de pechez, qu'on ne peut tarir, & où nous nous laisserons toujours plus entraîner.

2°. C'est un prétexte, qui loin de nous disculper, ne sert qu'à nous rendre plus criminels devant Dieu; puisque ne voulant pas juger des choses par nous-mêmes, suivant la raison qu'il nous a donnée, & voulant choisir d'autres juges; nous aimons mieux suivre la foule, que d'écouter ses divines Ecritures, & être dociles à la voix de son Eglise, par laquelle encore il ne cesse de nous presenter des regles si propres à nous prémunir & à nous éclairer.

VII.

PREMIER Point. C'est un mal public & commun, mais qui n'en est pas moins nuisible, & préjudiciable à chaque particulier, comme une peste, & une maladie contagieuse, qui est d'autant plus à craindre qu'elle est générale.

Second Point. C'est un mal particulier pour nous en ce sens même plus étendu & plu

PARAGRAPHE PREMIER.

plus fâcheux, qui rappelle toutes ses mauvaises suites & les grands dégâts qu'elle cause, pour nous en rendre responfables & nous les mettre à charge; parce que nous l'autorisons par notre conduite & notre fuffrage; que nous prêchons nous-mêmes tous les jours l'erreur; que nous y invitons tous ceux qui nous voyent; & que pour notre part, nous ferons caufe qu'elle ira toute entiere aux fiécles fuivans. De quels maux voulons-nous par là nous rendre complices?

VIII. LA mauvaise coûtume, felon faint Ambroife, eft,

Premierement, Un fujet d'aveuglement pour les pecheurs, qui ne croyent pas mal faire en s'y conformant.

Secondement, Un fujet de confufion pour l'Eglife, qui voit fes enfans dans le vice & dans le defordre, & qui après avoir changé & converti le monde, le voit retourner en fon premier état.

Troifiémelement, Un fujet de tentation aux ames justes, qui font plus fortement follicitées de fe ranger du parti le plus fort & le plus nombreux. *Pris du Dictionnaire Moral.*

I X. 1°. FAIRE ce que fait une populace déreglée, & fuivre les mauvaises coûtumes, c'est une grande foibleffe d'esprit, ou pour mieux dire, une veritable folie; vous le verrez dans le premier Point.

2°. Suivre ces mauvaises coûtumes, & fe conformer à une multitude qui eft dans le déreglement, c'est encore une plus grande corruption de cœur; puifque c'est chercher l'impunité de fes crimes dans la multitude des coupables, & par là s'y affocier; applaudir à plus de mal qu'on n'en feroit feul; fe réjouir de ce que le vice eft fi fuivi; triompher d'avoir ce prétexte, pour éviter les reproches de fa conscience, & par là tous les jours devenir pire: car où il n'y a plus de remords, le cœur eft tout-à-fait corrompu.

X. 1°. LE mal qu'il ya d'introduire une mauvaise coûtume; puifqu'on se rend coupable de tous les defordres que commettent ceux qui la fuivent.

2°. L'intérêt qu'on a des'y oppofer promptement, de crainte que dans la fuite, le mal ne devienne irremediable. Intérêt de charité, fi on n'en eft pas autrement chargé: Intérêt de justice, fi on eft perfonne publique, ou fi on a contribué foi-même au danger. *Pris du même.*

X I. ON peut partager les Chrétiens en trois classes, dit un fçavant Homme, dont nous avons les écrits avec ceux de S. Bernard. Les premiers font de certains esprits groffiers; qu'on appelle Chrétiens, parce qu'ils font baptifés, & qu'ils font exterieurement ce que font les veritables Chrétiens; mais ce n'est ni la foi qui les conduit, ni la charité qui les anime.

Les seconds ont plus d'esprit & de difcernement: ils fçavent ce qu'ils font obligez de faire; mais ils font encore irrefolus; ils improuvent le vice, mais ils ne le quittent pas tout-à-fait; & ce font des demi-Chrétiens; encore flotans & chancelans. Les troifiémes, font ceux qui s'attachent fidelement à leurs devoirs, & qui feroient marris de s'en écarter. Or il eft certain, que les mauvaises coûtumes font d'étranges impreffions fur les uns & fur les autres.

1°. Elles entraînent les premiers fans refiftance.

2°. Elles déterminent les seconds, qui fuivent le plus grand nombre, & qui croyent qu'ils n'ont rien à craindre de ce côté-là.

3°. Elles ébranlent & font chanceler les troifiémes. *Pris du même.*

1°. IL n'y a rien qui doive avoir moins d'autorité dans le Chriftianifme que les mauvaises coûtumes, puifque tous les Saints & les veritables Chrétiens se font toujours recriez contre elles. Inculquer, montrer bien cela, par des autoritez & par des exemples qui faifent une forte impreffion.

2°. La mauvaise coûtume par confequent ne peut donner qu'une fauffe paix, & une fauffe fecurité de conscience à ceux qui se fervent de ce prétexte pour continuer leurs defordres. Profiter de fon avantage, & preffer vivement le pecheur déjà ébranlé, pour le faire declarer contre ces fauffes préventions, & lui arracher cette malheureufe confiance.

L'ON vit de la maniere, difent les mondains; comment se separer de la foule qui nous entraîne? Après tout c'est une neceffité de traiter avec le monde, quel moyen d'agir toujours en étranger? Il faut vivre comme les gens vivent. Pour faire mieux entendre leur proposition, ils pourroient ajouter qu'il faut se damner avec les gens qui se damnent. Il faut combattre cette fauffe prétention; & à leur maxime, en oppofer deux autres.

La premiere. Il faut vivre avec les gens qui vivent bien: ne point tant vouloir être de toutes les compagnies, de tous les divertiffemens, de toutes les affaires; même ne point être tant attentif à toutes les modes, à toutes les regles du monde; vivre plus retiré, & avec ceux qui vivent mieux.

La seconde. Il faut bien vivre avec les gens même qui vivent mal; pratiquer de hautes vertus pour se prémunir, pour s'oppofer au torrent même; pour se declarer & ôter l'efperance à ceux qui se perdent de nous entraîner avec eux; pour les ramener, & fervir d'azile à ceux qui les voudroient fuir. *Pris du Pere la Pefse, Tome 4. Sermon sur La Crainte de se distinguer dans le monde par une vie reguliere.*

PARAGRAPHE SECOND.

Les sources où l'on peut trouver de quoi remplir ces Deseins, & les Auteurs qui en traitent.

Les Saints Peres. S. Cyprien, dans son Eptre à Donat, a plusieurs belles pensées sur ce fujet.

Le même, au livre des Spectacles, montre qu'en introduifant de mauvaises coûtumes, on donne aux vices des defenfeurs, & des protecteurs.

Terrullien, au livre, de velandis Virginibus, montre que les mauvaises coûtumes viennent de la simplicité, de l'ignorance, & du déreglement des peuples.

S. Augustin, Sermon dix-huitième, de *verbis Domini*, montre comme il faut se roidir contre les mauvaises coûtumes, & comme on doit se comporter avec ceux qui les fuivent.

Le même, liv. 6. de *Civit.* ch. 10. montre la folie, & l'indigne fervitude de ceux qui s'affujettiffent aux mauvaises coûtumes.

Le même, livre troifiéme de la Doctrine Chrétienne, donne d'excellentes regles, pour

XII.

XIII.

discerner les mauvaises coutumes d'avec les bonnes.

Saint Chrysostome, Serm. 23. au Peuple d'Antioche, investive contre une coutume superstitieuse qui s'étoit introduite parmi ce peuple.

Le même, Homil. 56. in caput 27. Genes. montre que la mauvaise coutume n'excuse point le mal; autrement il faudroit excuser tous les crimes.

Salvien, en parle souvent, & fortement dans les livres de Providentia.

Les Livres Spirituels.

Le Pere Bonal, de l'Observance de Saint François, livre intitulé, le Chrétien du temps,

est celui qui en a mieux, & le plus amplement écrit, en la partie quatrième de son ouvrage.

Le Pere Giroult, dans son Avent, cinquième prétexte, a un Sermon sur la coutume, où il montre que la multitude & la qualité des personnes qui établissent les coutumes, sont deux foibles prétextes.

L'Auteur des Sermons sur les sujets de la Morale Chrétienne, dans son Avent, a un Sermon sur ce sujet.

Dans le Dictionnaire Moral, il y en a deux, & plusieurs reflexions.

Les Compilateurs ont confondu ce sujet avec l'habitude dans le peché.

Les Prédicateurs, & les Compilateurs.

### PARAGRAPHE TROISIEME.

Passages, exemples, & applications de l'Ecriture sur ce sujet.

**N**on sequeris turbam ad faciendum malum; nec in judicio, plurimorum acquiesces sententia; ut a vero devies. Exod. 23.

Omnis caro corruerat viam suam. Genes. 6.

Commixti sunt inter gentes, & didicerunt opera eorum... & factum est illis in scandalum. Psalm. 105.

Quis consurget mihi adversus malignantes? aut quis stabit mecum adversus operantes iniquitatem? Psalm. 93.

Omnes declinaverunt, simul inutiles facti sunt; non est qui faciat bonum, non est usque ad unum. Psalm. 13.

Ergo erravimus a via veritatis, & sol intelligentia non est ortus nobis. Sap. 5.

Interveniente tempore, convalescente iniqua consuetudine, hic error tanquam lex custoditus est. Ibid. 14.

Interrogate de semitis antiquis, qua sit via bona, & ambulate in ea. Jerem. 6.

Leges populorum vana sunt. Idem. 10.

Intrate per angustam portam, quia lata porta & spatiosa via est que ducit ad perditionem, & multi sunt qui intrant per eam. Quam angusta porta & arcta via est que ducit ad vitam, & pauci sunt qui inveniunt eam. Matth. 7.

Ab initio non fuit sic. Matth. 19.

Irritum fecistis mandatum Dei propter traditionem vestram. Matth. 15.

Nolite conformari huic saeculo. Ad Rom. 12.

Nos talem consuetudinem non habemus, neque Ecclesia Dei. 1. ad Corinth. 11.

Non in pluribus eorum beneplacitum est Deo. Ibid. 10.

Si adhuc hominibus placerem, Christi servus non essem. Ad Galat. 1.

Quicumque voluerit amicus esse saeculi hujus, inimicus Dei constituitur. Jacob. 4.

**V**ous ne vous laisserez point emporter à la multitude, pour faire le mal; & dans le jugement, vous ne vous rendrez point à l'avis du plus grand nombre, pour vous détourner de la vérité.

La voye de l'homme étoit devenuë toute corrompue.

Ils se mêlerent parmi les nations: ils apprirent à les imiter dans leurs œuvres; & ce fut ce qui leur devint une occasion de scandale & de chute.

Qui s'éleva pour me secourir contre les méchans? ou qui se tiendra ferme auprès de moi, contre ceux qui commettent l'iniquité?

Tous se font détournez de la vraie voye, tous sont devenus inutiles; il n'y en a point qui fasse le bien, il n'y en a pas un seul.

Nous nous sommes donc égarés de la voye de la vérité, & le soleil de l'intelligence ne s'est point levé sur nous!

Cette coutume criminelle s'étant autorisée de plus en plus, par la fuite du temps, l'erreur fut observée comme une loi.

Demandez quels sont les anciens sentiers pour connoître la bonne voye, & marchez-y.

Les loix des peuples de la terre ne sont que vanitez.

Entrez par la porte étroite; parce que la porte de la perdition est large, & le chemin qui y mène est spacieux, & il y en a beaucoup qui y entrent. Que la porte de la vie est petite, & la voye qui y mène est étroite; & qu'il y en a peu qui la trouvent!

Cela n'a pas été ainsi dès le commencement. Vous avez rendu le Commandement de Dieu inutile par votre tradition.

Ne vous conformez point au siècle présent.

Ce n'est point là notre coutume, ni celle de l'Eglise de Dieu.

Il y en a eu peu d'un si grand nombre, qui fussent agréables à Dieu.

Si je voulois encore plaire aux hommes, je ne serois pas serviteur de Jesus-Christ.

Quiconque voudra être ami de ce siècle, se rend ennemi de Dieu.

Exemples tirez de l'Ancien Testament.

Les Israélites prirent les coutumes des Assyriens pendant leur Captivité.

**R**ien ne fait voir davantage le pouvoir & l'empire de la Coutume sur les esprits, que l'exemple des Israélites, qui furent menés captifs à Babylone, lesquels ne furent pas long-temps sans prendre les vices & les coutumes des Assyriens; de sorte que mêléz & confondus avec eux, ils furent bientôt pervertis par leurs exemples, & perdirent avec le desir de retourner en leur patrie, les sentimens de piété, dans lesquels ils avoient été élevez, & adorerent les Dieux de ceux avec

qui ils vivoient. Tant il est difficile de se défendre de l'impression, que l'usage fait sur les esprits des hommes, qui sont d'ordinaire ce qu'ils voyent faire aux autres, & qui, sans une grace toute particuliere du Ciel, sont trop foibles pour résister au torrent de la coutume qui les entraîne.

N'est-ce pas une chose surprenante, de voir que la coutume fait trouver du goût aux choses même les plus insipides, & dont nous avions auparavant le plus d'aversion? C'est

Les choses auxquelles on est accoutumé, nous par

ce

soissent  
douce &  
agréables,

ce qui parut dans les mêmes Israélites, qui délivrés de la captivité de l'Égypte, & nourris de la manne, laquelle renfermoit toutes sortes de goûts, & par conséquent devoit être pour eux un mets délicieux, s'en dégoûterent, & soupirerent après les aux & les oignons, auxquels ils étoient accoutumés dans l'Égypte. Il faut bien dire que la coutume, qui apprivoise les bêtes les plus sauvages, & les naturels les plus intractables, change aussi l'humeur, les antipathies, les goûts, l'esprit, les sentimens & les inclinations les plus naturelles; & l'on a raison de dire, que c'est une seconde nature plus forte même que la première.

Dieu punit  
les desordres, aussi  
bien dans  
ceux qui  
suivent la  
coutume,  
que dans  
ceux qui  
l'établissent.

Ceux qui ont introduit les mauvaises coutumes, par leurs mauvais exemples, seront punis de Dieu; on n'en peut douter: mais la justice divine n'épargnera pas ceux qui les auront suivies. Jeroboam, ce scandaleux Roi d'Israël, fit pecher son peuple, & lui fut un sujet de scandale: aussi son nom sera-t-il maudit éternellement, & sa memoire en exécration dans l'Écriture sainte. Il fut puni comme il le meritoit, par la juste vengeance que Dieu en tira: mais son peuple qui suivit son mauvais exemple, trouva-t-il auprès de Dieu quelque excuse dans son péché? Ecoutez comme Dieu en parle lui-même, au troisième Liv. des Rois chap. 14. Après la condamnation prononcée par le Prophete Abdias contre Jeroboam, laquelle fut suivie de la ruine entière de sa maison; voici ce que le même Prophete ajoute contre le peuple, qui s'étoit formé sur son exemple: *Et tradet Dominus Israël, propter peccata Jeroboam, qui peccavit, & peccavit fecit Israël: Que pour les pechez de Jeroboam, que ce peuple infidèle avoit imité, il livreroit tout Israël au pouvoir de ses ennemis, qui l'extermineroient, & le détruiraient entièrement.*

Autres  
exemples  
des punitions  
de Dieu sur  
ceux qui  
introdui-  
rent, ou  
qui suivent  
les mauvaises  
coutumes.

Considérez tous les exemples de la vengeance de Dieu sur les hommes, pour leurs crimes & leurs desordres; & remarquez bien que Dieu a toujours puni de la même peine, les auteurs & les complices du dérèglement; ceux qui ont donné l'exemple, & ceux qui l'ont suivi; ceux qui ont commencé la coutume, & ceux qui s'y sont conformés, & qui ont réglé leur conduite sur ce modèle. Dans le déluge universel, où ces fameux Géans, ces puissans du siècle périrent tous, n'y eut-il que les criminels qualifiés, qui portèrent la juste peine de leurs crimes? Dans l'embrasement des villes infâmes de Sodome & de Gomorre, ceux qui n'avoient péché qu'en suivant la coutume, & l'exemple des autres, échaperent-ils les flammes dont les autres furent consumés? N'y eut-il que Pharaon & sa Cour, son Conseil, ses Officiers & ses Magiciens qui furent frappés des playes de l'Égypte? Tout son peuple complice de son péché ne fut-il pas compagnon de sa peine? toute son armée, qui suivit son exemple en

la persecution du peuple de Dieu, ne fut-elle pas enveloppée dans son malheur? Combien d'ames foibles, qui s'étoient laissés aller à adorer le Veau d'or, emportez & comme entraînez par la foule, passèrent toutefois par le fil de l'épée, & furent du nombre de ces vingt-trois mille hommes, dans le sang desquels les Enfans de Levi consacrerent leurs mains?

Antiochus étant entré à force armée dans Jerusalem, obligea les Juifs de sacrifier aux Idoles: plusieurs ayant lâchement obéi à ses ordres, il crut qu'il pourroit obtenir de Marathias, la même soumission. Un homme de sa part lui vint dire: Nous savons que vous êtes un homme distingué & tres-consideré dans la ville; vous pouvez, si vous voulez, vous attirer les bonnes graces du Roi: faites seulement ce que tous les peuples qui sont demeurés dans Jerusalem, ont fait; il vous honorera de son amitié, vous & vos enfans; il élèvera votre maison, & vous fera de riches présens. Quoi, moi! s'écrie Marathias, en élevant sa voix, afin que le peuple l'entendit: j'aurois la lâcheté de violer la Loi de mon Dieu, pour suivre celle des Payens? Quand toutes les nations obéiroient au Roi Antiochus; quand tous les Juifs feroient ce qu'il leur commande; moi, mes enfans, & mes freres, nous demeurerons toujours dans l'obéissance que nous devons à la Loi de nos Peres. Genereux sentimens que nous devons concevoir; paroles saintes & justes que nous devons dire à ceux qui nous proposent de suivre les coutumes prophanes, & contraires aux Loix de Dieu!

Que faites-vous en voulant vous justifier sur le grand nombre de ceux qui vous ont précédé, & attiré après eux? vous produisez des titres contre vous-même. Hé! que faut-il donc faire? Il faut comme ces fideles Israélites, laisser le peuple fléchir le genou devant Baal, & maintenir l'honneur du Dieu d'Israël. Il faut, comme le jeune Tobie, laisser des troupes d'adorateurs offrir leurs sacrileges hommages aux fausses Divinités de Jeroboam; & vous cependant, vous retirer dans le Temple du Seigneur, & lui présenter votre encens. Il faut raisonner comme le sage & saint vieillard Eléazar, & vous dire à vous-même: Si je trahis les interêts de Dieu, & de sa Loi, je pourrai peut-être par là, ménager la faveur des hommes, & me garantir de leurs coups; mais j'attirerai sur moi la colere du Ciel, & rien ne me pourra mettre à couvert de ses vengeances. Or il vaut bien mieux pour moi, que par une conduite opposée aux fausses maximes des hommes, & à leurs pernicieuses coutumes, je leur devienne odieux & méprisable, que de tomber entre les mains du souverain Juge, à qui rien ne peut résister, contre lequel toute la puissance humaine ne pourra pas me défendre.

Le courage  
de Marathias à résister  
aux mauvaises  
coutumes.  
1. Mach.  
2.

Autres  
exemples de  
ceux qui se  
font opposés  
aux mauvaises  
coutumes.

Exemples tirez du Nouveau Testament.

Le Fils de  
Dieu est venu  
au monde pour  
destruire les  
mauvaises  
coutumes.

UNe des principales raisons pour lesquelles le Fils de Dieu est venu sur la terre, c'a été pour détruire & abolir les coutumes, partie vicieuses, & partie sacrileges & abominables, dont le monde étoit rempli: parce que, comme disent les saints Peres, il n'y avoit point d'homme, à moins d'être Dieu en même temps, qui eût pu persuader aux Juifs & aux Gentils de vivre autrement que leurs ancêtres, que leurs proches, & que

leurs semblables, parmi lesquels ils étoient nez. Toutes les raisons humaines eussent été trop foibles pour faire changer l'Univers de sentimens & de coutumes: il falloit une vertu infinie, une autorité divine, & en un mot, l'exemple d'un Homme-Dieu, pour desabuser les hommes de leurs anciennes erreurs, pour abolir des usages inveterés, & pour déraciner des vices passés en coutume par une longue suite de siècles.

Le Sauveur a condamné les mauvaises coutumes des Prêtres de la Loi.

Les mauvaises coutumes, de quelque nature qu'elles soient, ne peuvent jamais prescrire contre la Loi de Dieu. C'est le sujet du sanglant reproche que le Fils de Dieu fit autrefois aux Pharisiens, & aux Prêtres de la Loi, sur une malheureuse coutume qu'ils avoient introduite sous prétexte de piété, mais qui renvertoit une des premières Loix du Décalogue : scavoir l'abus persuadé au peuple de donner aux Ministres du Temple, ce qui étoit nécessaire pour soulager son pere ou sa mere réduits à la dernière nécessité; moyennant quoi, on étoit dispensé de les soulager, & de s'acquitter d'un devoir fondé sur la Loi naturelle & divine. Faites, je vous prie, réflexion sur la réponse que Jésus-Christ leur fit :

*Mat. 15. Irritum fecistis mandatum Dei propter traditionem vestram:* Malheureux hypocrites, que prétendez-vous ? Cet usage & cette coutume ne vient pas de Dieu, qui a commandé qu'on honorât son pere & sa mere, & qu'on les assistât de tout son pouvoir; c'est une fautive interpretation de la Loi que vous avez inventée pour satisfaire votre cruelle avarice : & vous mettez vos traditions en la place du Commandement de Dieu : *Irritum fecistis mandatum Dei propter traditionem vestram.*

Les dispensés de la Loi, & les relâchemens, sont plutôt tolérés que permis.

Nous lisons encore dans le chap. 19. de Saint Matthieu, que les Pharisiens, pour tenter le Sauveur, lui firent un jour une question importante, s'il étoit permis à un homme de repudier sa femme pour quelque cause que ce fût; & Jésus-Christ leur ayant fait voir par le texte exprés de l'Écriture, que cela étoit contre l'ordre de Dieu, & que l'homme ne doit point separer ce que Dieu

a étroitement uni : si cela est, reprirent les Pharisiens, pourquoi Moÿse a-t-il donc ordonné qu'un homme pût quitter sa femme, en lui donnant un écrit par lequel il declare qu'il la repudie ? Mais voici ce que le Sauveur répondit : C'est à cause de la dureté de votre cœur, que Moÿse a usé de cette condescendance à votre égard : car cela n'a pas été dès le commencement : *Ab initio non fuit sic.* Ainsi combien de coutumes abusives, que nous regardons comme des Loix, & que ni Dieu ni aucun de ses Prophetes n'ont autorisées; qu'on permet, ou plutôt qu'on tolere seulement, parce qu'on n'y peut apporter d'autres remèdes ?

Pour abolir de bonne heure les coutumes qu'on veut établir, ou pour détruire les anciennes, qu'on veut continuer, & qui vont au relâchement & au desordre; ce qu'il faut faire, c'est de se servir de la raison, & de l'exemple de saint Paul, qui voyant que les Chrétiens de Corinthe vouloient continuer ou renouveler la coutume, qui regnoit parmi eux avant qu'ils eussent embrassé la foi, qui étoit de plaider, & de s'interposer procès les uns aux autres, s'y opposa de toutes ses forces, en leur alleguant les desordres inévitables que causeroit cette pratique; & leur déclarant enfin, que ce n'étoit point la coutume des Chrétiens, & qu'il ne souffrirait pas qu'elle s'introduisit dans l'Eglise. Que le Christianisme seroit maintenant heureux & florissant, si cette opposition ou cette défense eût été toujours conservée en sa force ! mais la coutume l'a emporté, & c'est aujourd'hui un malheur irremédiable.

Ce que S. Paul a dit d'une certaine coutume en particulier, nous le pouvons dire de toutes les autres mauvaises.

APPLICATI O N S.

Comment on prend les coutumes de ceux avec qui l'on vit.

*Beatus vir qui non abiit in consilio impiorum, & in via peccatorum non stetit, & in cathedra pœnitentia non sedit !* Psalm. 1. Heureux celui qui ne s'est point engagé dans la compagnie des pecheurs, qui n'a point suivi les voyes & les routes qu'ils ont frayées, & enfin qui ne s'est point assis dans la chaire de corruption ! Saint Augustin reconnoît une espece de mystere dans l'ordre de ces paroles du Prophete, *Abiit, stetit, sedit.* Car premièrement, on entre dans la compagnie des gens du monde : *Abiit*; c'est comme le premier pas, & la première démarche que l'on fait dans cette voye large dont parle l'Évangile. Secondement, on lie commerce avec eux; on en étudie les airs & les manieres; & ainsi leurs maximes nous entrent insensiblement dans l'esprit. Notre état, la naissance, & quelquefois l'alliance & la proximité nous y engageant, nous ôtent, ce semble, tout sujet de rien craindre, & de nous en mal édifier. C'est pourquoi, bien loin d'être en garde contre ces dangereuses maximes, on s'y arrête : *stetit*; on s'y plaît, on les goûte, on les veut suivre : car ce qui frappe continuellement nos yeux, passe insensiblement jusqu'au cœur, & l'on s'attache ordinairement à ce qu'on voit le plus souvent approuvé. Mais enfin, ce qui acheve de nous perdre, c'est que l'on prend cette même coutume pour une regle de conduite, & on ne peut ensuite la quitter qu'avec des peines, & des violences extrêmes; on s'y affermit, on en entreprend la défense, comme on pourroit faire d'un point assuré de doctrine. *Pris de l'Auteur des Sermons sur tous les sujets de la Morale Chrétienne, Sermon 14. de l'Avem.*

*Fac nobis Deos qui nos precedant.* Exod. 32. Les Israélites autrefois demandoient à l'homme de Dieu qui les conduisoit à la Terre promise au travers des mers & des deserts, qu'il leur fit des Dieux visibles, qui marchassent devant eux, & qu'ils pussent suivre dans ces chemins inconnus. Ce peuple qui avoit du penchant à l'idolatrie, vouloit voir ses guides & ses conducteurs, de crainte de s'égarer : mais c'étoit en cela même que consistoit son égarement; car ces Dieux visibles n'étoient que des Idoles, & des guides, qui n'auroient pû marcher eux-mêmes; & en suivant ces guides aveugles, il n'eût fait que mieux courir à sa perte. Mais croiriez-vous bien que les hommes aujourd'hui pour la plupart, suivent une idole, & un Dieu visible, que l'on peut appeller avec saint Paul, le Dieu de ce siècle? *Deus hujus sæculi excecavit memes infidelium.* Cette idole est la coutume, & l'exemple des autres, que chacun veut suivre, & auquel on se fait honneur de se conformer. Aussi y a-t-il un charme & un attrait, dont il est difficile de se défendre. *Pris du même Auteur.*

On s'égare, & on s'égaré en suivant la coutume.

2. ad Cor. 4

*Sicut exaltantur caeli à terra, sic exaltata sunt vis mea à viis vestris.* Isaïe 55. Autant que les cieus sont élevez au-dessus de la terre, autant mes voyes sont éloignées des vôtres. Quand le S. Esprit parlant des coutumes, les appelle les voyes des hommes; c'est que rien ne leur ressemble davantage que ces grandes routes, par où l'on va, parce qu'on y voit aller tout le monde. Les vestiges des uns y attirent les autres, sans qu'on prenne garde à deux choses; l'une, que ceux qui s'égarer peuvent bien faire qu'un chemin soit battu, mais non

Les mauvaises coutumes, sont des voyes & des chemins qui sont égarés ceux qui y marchent.



pas qu'il soit droit ; l'autre, que ce chemin n'est le plus battu, qu'à cause des traces, que chacun des passans y a laissées, qui pour avoir été des premiers, ne sçavoient pas mieux le chemin, que ceux qui les ont suivis. *Pris du Pere Bonal.*

Dieu préserve les Elus, des coûtumes du monde.

*Sicut in manu forti erudit me, ne irem in via populi hujus.* Isaïe 8. Il m'a pris par la main, pour m'empêcher comme par force, d'aller dans la voye de ce peuple ; c'est-à-dire, que Dieu, par une de ces graces fortes & choisies, m'a préservé du malheur, où m'auroit précipité la compagnie de ce peuple idolâtre, & un plus long séjour parmi une nation, dont les coûtumes & les voyes perverses m'auroient entraîné dans le crime: car comme si sa seule voix n'eût pas suffi pour m'en détourner, il y a employé la force de son bras. Mais ce que ce Prophete ajoûte nous fait encore mieux sentir la difficulté presque insurmontable de s'opposer aux mauvaises coûtumes, ou d'y renoncer quand on s'y est une fois assujetti : *Omnia enim qua loquitur populus iste, conjuratio est.* Le contentement public semble avoir changé toutes les societez en autant de ligues formées contre la voye étroite du Seigneur : les proches, les amis, nos égaux, & ceux qui sont au-dessus de nous, semblent avoir conspiré tous ensemble de ne tenir, de ne montrer, & de ne permettre de suivre, que la voye large qui conduit à la mort.

Nous devons témoigner notre courage à résister au torrent de la coûtume.

*Etiamsi omnes scandalizati fuerint in te, ego nunquam scandalizabor.* Matth. 26. C'est ce qu'un véritable Chrétien devroit dire, non par un esprit de présomption, comme le dit l'Apôtre Saint Pierre, la veille de la Passion du Sauveur ; mais par un sentiment de générosité chrétienne, & par la fidélité que nous devons au Maître que nous servons. Quand tout le monde, Seigneur, vous abandonneroit, & quand chacun entraîné par le torrent de la coûtume, suivroit le grand chemin qui conduit à la mort, à la damnation ; je m'opposerois seul à ce torrent, & je ne me laisserai point entraîner par la foule. Ainsi, quand tous les autres railleront des choses saintes, ou déchireront la réputation du prochain dans les compagnies, je me roidirai contre une si pernicieuse coûtume. Quand je verrai tout le monde courir aux spectacles dangereux, passer le temps au jeu, & aux divertissemens mondains, je les en détournerai tant qu'il me sera possible, & je

demeurerai fidele à votre service. Quand je devrois être tout seul de votre parti, quand je devrois être délaissé, censuré & méprisé de tout le monde ; je tiendrai ferme, & je ne me laisserai point aller à la coûtume : *Etiamsi omnes scandalizati fuerint in te, ego nunquam scandalizabor.*

*Nos legem habemus, & secundum legem debet mori.* Joan. 19. Nous avons une loi, & selon cette loi, il doit mourir. C'est ce que dirent les Juifs transportez de rage & de fureur contre le Fils de Dieu ; pour porter Pilate à faire mourir celui qu'ils avoient amené comme criminel, à son tribunal. Mais c'est ce que la plupart des Chrétiens disent encore aujourd'hui, sinon de bouche, du moins de cœur : qu'ils ont une coûtume qui leur tient lieu de loi, selon laquelle le Sauveur doit mourir. Car quand je dis à cette personne qui vit dans le luxe, & dans les plaisirs, que cette maniere de vivre est contraire à l'Evangile ; que telle coûtume, ou telle pratique blesse la conscience, & par conséquent donne la mort au Fils de Dieu ; puisque tout peché mortel est la cause de ses douleurs, écrite sur sa Croix, & qu'il lui ôte encore une autre sorte de vie que ce divin Sauveur a dans nos ames, par le moyen de la grace : cette personne me répondra froidement, que c'est la coûtume, & qu'on ne vit point autrement aujourd'hui ; qu'il faut faire comme les autres, qu'elle n'est pas pour reformer le monde, & pour lui prescrire de nouvelles loix, mais plutôt pour suivre celles qui sont en usage : *Nos habemus legem, & secundum legem debet mori.* Ce monde pervers a une infinité de loix de la sorte ; c'est-à-dire, de coûtumes & de manieres d'agir qui causent la mort au Fils de Dieu ; puis que ce sont autant de coûtumes criminelles.

La maniere de coûtume est une loi injuste, qui nous donne la mort par le peché qu'elle nous fait commettre.

*Secundum legem debet mori.* Quand je demande à cette mere, mondaine, indevote, pourquoi est-ce qu'elle veut donc que sa fille se soit comme elle : à ce pere, homme ambitieux, homme tout aux affaires & tout à l'intrigue, sans beaucoup de crainte de Dieu, homme de plaisirs & de compagnie, pourquoi est-ce qu'il veut donc que son fils le suive : à ces faux amis qui ne peuvent souffrir qu'une personne jusques-là sage, reste homme de bien depuis qu'il les fréquente, n'est-ce pas assez qu'ils se damnent, pourquoi veulent-ils que ce fils, cette fille, cet ami se damnent ? *Nos legem habemus, & secundum legem debet mori, &c.*

Cruauté & injustice du monde qui veut que nous mourions ainsi à la grace plutôt que de ne pas suivre sa loi.

PARAGRAPHE QUATRIÈME.

Passages & Pensées des Saints Peres sur ce sujet.

*Exempla sunt, que esse jam facinora destiterunt, lenocinante ad vitia publica auctoritatis malo.* Cyprian. Epist. 1.

*Unde non jam vitiiis excusatio, sed auctoritas datur.* Idem, l. de Spectaculis.

*Consuetudo sine veritate, vetustas erroris est: relicto ergo errore, sequamur veritatem.* Idem, Epist. ad Pompon.

*Homicidium cum admittunt singuli, crimen est; virtus vocatur cum publice geritur.* Idem, Epist. ad Donatum.

*Consensere jura peccatis, & cepit licitum esse quod publicum est.* Idem, ibidem.

*Domnus noster Christus veritatem se,*

Tome I,

Les actions qui dans l'opinion des hommes ont cessé de passer pour des crimes, passent maintenant pour exemples ; l'approbation publique donnant de l'autorité & de l'attrait au mal.

On n'excuse pas seulement le vice, mais on l'autorise par la coûtume.

La coûtume qui n'est point appuyée sur la verité, n'est qu'une vieille erreur. Quittons donc l'erreur, & attachons-nous à ce qui est conforme à la verité & à la justice.

L'homicide qui est un crime, quand un particulier le commet, passe pour une vertu dès qu'é tant commis publiquement, la coûtume semble l'autoriser.

Les crimes sont devenus justes par la coûtume, & ce qui se fait publiquement semble être permis.

Jesus-Christ notre Seigneur a dit qu'il étoit

Q 99

non consuetudinem cognominavit. Tertull. de veland. Virg.

Non prevaleat Evangelio, neque privilegium nationum, neque patrocinium personarum. Idem, ibidem.

Consuetudo initium ab aliqua ignorantia, vel simplicitate sortita, in usum per successivam corroboratur. Idem, ibidem.

Sanitatis patrocinium insanientium turba est. August. l. 6. de Civit.

Consuetudo non debet impedire veritatem Dei. Idem, in Psalm. 30.

Invadens omnia consuetudo pro lege observatur. August. l. de decem Choridis, c. 4.

Peccata quamvis magna & horrenda, cum in consuetudinem venerint, aut parva, aut nulla esse creduntur. Idem, l. de Fide, Spe, & Charitate, c. 8.

Va tibi flumen moris humani! quis ressit tibi? quamdiu non sicaberis? Idem, lib. 1. Confess. c. 16.

Num aliorum peccata virtutes tuae sunt? an malorum tuorum putas solatium; si multos tui similes habeas? Hieronym. Epist. 48.

Per diversa errorum diverticula ad viam multitudinis revertimur. Idem.

Vive cum paucis; ut cum paucis inveniri merearis in regno Dei. Cassian. l. 4. Instit.

Ad negligentiam vita nos negligentium turba non persuadeat; nec ad damnum propriae salutis, alienis ducamur erroribus. S. Eucherius, Epist. ad Valer.

Quid nobis in illo Dei iudicio proderit multitudo; ubi singuli iudicabuntur? Idem.

Attendis quid alius faciat, non quod Deus te facere jubeat; metiris te comparatione peioris, non vitam melioris. Bernard.

Debet nos iudicium veritatis ducere, non privilegium consuetudinis. Idem.

Non tam bene cum rebus humanis agitur, ut meliora pluribus placeant. Seneca, l. de beata Vita, c. 2.

Inter causas malorum nostrorum est, quod vivimus ad exempla, nec ratione componimur, sed consuetudine abducimur. Idem, Epist. 123.

Recti apud nos locum tenet error, ubi publicus factus est. Idem, Epist. 58.

la verité; mais il ne s'est jamais appelé la coutume.

Il ne faut pas que la loi particuliere de quelque nation, ni la faveur ou l'autorité des personnes, l'emportent sur la loi de l'Évangile.

Une mauvaise coutume commence par foiblesse, ou par ignorance, mais elle croît par l'usage, & se fortifie par la succession des temps; & enfin elle établit son empire.

La multitude des insensés fait qu'on se croit être sage, de les suivre.

La mauvaise coutume ne doit point empêcher que la verité qui vient de Dieu, n'ait lieu.

La coutume qui s'empare de tout, nous devient une loi, que nous observons en toutes choses.

Les pechez pour grands & pour énormes qu'ils soient, quand ils sont passez en coutume, nous semblent legers, ou ne paroissent nullement pechez.

Que maudit soit le cours impetueux de ce fleuve rapide de la coutume, & de l'usage du monde, auquel si peu de personnes résistent; quand est-ce qu'on te verra à sec?

Les pechez des autres sont-ils des vertus pour vous? ou bien est-ce une consolation dans vos maux ici comme ailleurs, d'avoir des semblables?

Nous revenons peu à peu sur nos pas, & par differens sentiers d'erreur, nous reprenons le chemin que tient le plus grand nombre.

Vivez comme fait le petit nombre des Saints, afin que vous vous trouviez de ce petit nombre dans le Royaume celeste.

Que la multitude des lâches & des negligens, ne nous porte pas à mener une vie fainéante; & ne nous laissons pas conduire par l'erreur, & l'imprudence des autres, à la perte de notre salut.

Que nous servira au jugement de Dieu, l'exemple de la multitude de ceux qui ont mal vécu: à ce terrible jugement où chacun sera jugé en particulier, comme s'il n'y avoit que lui de coupable?

Vous êtes attentif, & vous prenez garde à ce qu'un autre fait, & non à ce que Dieu veut que vous fassiez; vous voulez vous regler sur les plus méchans, & non sur ceux qui sont plus dans l'approbation.

C'est la verité seule qui nous doit conduire, & non point un faux privilege, que le monde attribué à la coutume.

Le monde n'est pas si heureux, que ce qui est le meilleur, soit approuvé & suivi de la plus grande partie des hommes.

Une des principales causes de nos maux & de nos malheurs, est que nous regions notre vie sur l'exemple des autres; que nous ne nous conduisons pas par la raison, mais que nous nous laissons entraîner par la coutume.

L'erreur chez nous, tient lieu de ce qui est bon & juste, dès-lors qu'elle est devenue publique.

#### PARAGRAPHE CINQUIÈME.

Ce qu'on peut tirer de la Theologie & de la Philosophie Morale sur ce sujet.

Ce que c'est que la coutume, & ce qu'on entend par là.

La coutume, prise en general, est un certain droit introduit par les mœurs des peuples, lequel passé en loi, & en a la force, quand la loi se trouve manquer & défailir en quelque rencontre particuliere. C'est la définition qu'en apporte Gratien, *Dist. 1. cap. Consuetudo*. Saint Augustin la définit en moins de termes, lorsqu'il dit, que c'est le consentement de plusieurs personnes qui vivent ensemble, & qui ont une même conduite; laquelle par succession de temps, fait ce que nous appellons usage. Saint Thomas & les autres Theologiens la mettent au rang des loix, & lui en donnent le nom: & comme

c'est un droit qui n'est point écrit, & que l'usage seul nous enseigne, il s'établit peu à peu; non par force, ou par menaces, mais par un consentement libre des peuples, qui s'en accommodent, & puis s'y conforment par une volonté unanime. A quoi Saint Thomas ajoute, que la loi humaine, dont il est ici question, peut non seulement être changée, ou interprétée par la coutume; mais que la coutume peut encore obtenir force de loi; parce que quand elle est honnête, & tolérée par le Prince, elle déclare & fait connoître suffisamment la volonté du Législateur, & ensuite peut interpréter la loi, & l'abolir par un

1. 2. qu.  
97. art.  
3. ad 2.  
& 3.

usage contraire.

Differentes coutumes, dont les unes sont bonnes, les autres mauvaises, les autres indifferentes.

Comme les coutumes peuvent être bonnes, ou mauvaises, ou indifferentes, on peut aussi les distinguer en ces trois especes. Il y a des coutumes saintes, louables, & utiles au public; quelques-unes même dont on ne peut s'exempter, ou se dispenser, sans peché, quoi qu'elles ne soient fondées que sur la tradition ancienne & immémoriale; & d'autres, dont on ne peut raisonnablement s'éloigner, si on veut vivre parmi les hommes. Ainsi la jurisprudence a ses coutumes; la société civile a les sienues; tous les Royaumes, toutes les Nations, & presque toutes les Villes ont les leurs, lesquelles obligent les sujets & les habitans qui y ont établi leur demeure. Il y a aussi des coutumes indifferentes, auxquelles il est à propos de se conformer, pour éviter le reproche d'une singularité affectée. Mais il y en a de mauvaises & de pernicieuses, que ni la droite raison, ni l'utilité publique, ni le bon ordre des États, ni certaines necessitez de la vie n'ont jamais introduites: coutumes qui viennent tantôt d'une populace aveugle, tantôt d'un déreglement de mœurs, tantôt des pernicioeux exemples, tantôt de certaines dispenses fatales à ceux qui les ont accordées, & à ceux qui les suivent. Ce sont ces coutumes abusives contre lesquelles le Prédicateur doit exercer son zele, & dont nous parlons uniquement en ce traité.

Les causes des mauvaises coutumes.

Les causes de ces mauvaises coutumes se peuvent reduire à ces quatre principales. La premiere, est le mauvais exemple de ceux qui sont en place, & revêtus de quelque autorité. En effet, quand ils se dispensent des loix, ou se permettent quelque chose contre les bonnes mœurs; leur exemple d'autant plus contagieux, qu'ils sont plus regardés, donne aux autres la hardiesse de faire de même: de sorte que quand la multitude les imite, c'est ce qui fait avec le temps une coutume publique. La seconde, est la complaisance des peuples, qui imitent jusqu'aux vices de ceux qui sont au-dessus d'eux; ou bien entre égaux, celle des personnes, qui ne voulant point choquer ceux avec lesquels ils sont obligés de vivre, se font à leurs manieres, & forment la coutume que les autres ont commencée. La troisième, est la corruption de notre nature, & ce penchant que les hommes ont au mal: car ils sont bien-aisés de se voir autorisés par l'exemple des autres, & donnant reciproquement l'exemple du vice à autrui, d'une coutume particulière qui se glisse ici, & d'une autre qui s'introduit là, ils en font enfin une generale. La quatrième, est la dissimulation, & la tolerance des Magistrats sur ce point; cette paresse ou cette indifferance qui endort souvent des personnes chargées de faire garder les loix, & de veiller exactement sur la conduite du public, afin d'empêcher les desordres. Car il arrive souvent que les Officiers que les peuples respectent & craignent le plus, sont assez zelez pour les interets des Princes, & de l'État; mais peu pour ceux de Dieu: de maniere que sans donner eux-mêmes le mauvais exemple, de quoi il ne s'agit plus ici; quand ils seroient pour leurs personnes encore plus irréprochables, ne fût-ce que par cette connivence qui n'est toute seule que trop criminelle, ils laissent introduire de fâcheux abus, des coutumes si long-temps préjudiciables aux bonnes mœurs, & à la Religion. Et il ne faut point douter qu'ils ne soient aussi coupables

Tome 4

devant Dieu par leur simple ômission, & le défaut de soins, que les personnes mêmes qui par leur action introduisent ces abus & ces coutumes. Et quand les personnes qui sont revêtues d'une autorité plus sacrée, par leur nonchalance, donnent cours eux-mêmes à de pareils maux, à quel jugement doivent-ils s'attendre?

La coutume ne s'introduit pas tout d'un coup, & en un moment; mais insensiblement, & par succession de temps; comme le mot même de coutume le fait assez entendre. Ainsi une premiere action, quoi que publique & faite du consentement de tout un peuple, & à laquelle plusieurs ont contribué, peut bien donner commencement à une coutume; cette coutume n'est pas pourtant encore formée, jusqu'à ce que le temps & l'usage ait fait recevoir ce qui vient d'être commencé. Mais quand quelqu'un a donné le premier exemple, un autre le suit & l'imite; d'autres se joignent ensuite à ces premiers; & le peuple sans examiner où on le mene, se laisse conduire, & marche dans la voye où son inclination naturelle l'entraîne. Ainsi la coutume generale, qui n'est qu'une continuation des actions particulieres de chacun, s'établit, & se fortifie de telle sorte, que ce qui ne pourroit éviter la censure & le blâme des personnes de veru & de bon sens, s'il n'étoit fait qu'une fois, ou par une seule personne, est enfin si generalement reçu, approuvé, suivi, quand il a été souvent & long-temps pratiqué par plusieurs, que ces personnes sages, qui dans la naissance du mal, paroissent en droit de l'improver, ou d'autres personnes non moins vertueuses qui ont pris leur place, & voudroient encore s'opposer au cours qu'il a pris, n'y paroissent plus recevables.

Comment se forme la coutume.

L'experience nous apprend, qu'entre les veritables Loix, celles qui viennent des coutumes sont bien plus fortes, & de plus longue durée, que celles qui ne sont que dans les livres: & on peut dire le même des vices, & des desordres publics, qui par succession de temps sont comme passez en loi. De là vient que malgré les censures de l'Eglise, les invectives des Prédicateurs, les plaintes & les gemissemens des personnes de pieté, nous voyons des coutumes licentieuses, restes honteux du Paganisme, qui se font perpetués parmi les Chrétiens. Saint Augustin, Saint Ambroise, & Saint Chrysostome se plaignoient de quelques-unes de leur temps, qui resentoient la superstition; & telles sont encore aujourd'hui les débauches du carnaval; certains jeux, certains spectacles, que toutes les loix de la Police seculiere, & Ecclesiastique n'ont jamais pu abolir, & qui depuis tant de siècles ont passé jusqu'à nous.

La force de l'empire des coutumes populaires.

Le grand mal que produit une mauvaise coutume, n'est pas seulement d'être cause d'une infinité de pechez; mais ce qu'il y a de plus, c'est l'erreur & la faulx persuasion qu'elle laisse dans les esprits, qu'on est suffisamment disculpé, quand on l'apporte pour prétexte. Etrange aveuglement, qui fait souvent violer les loix les plus saintes du Christianisme sans crainte, & même sans scrupule: parce que personne ne se croit obligé de garder des loix, que personne ne garde; ou bien ne peut se persuader qu'il fait mal, en ne faisant que ce que font les autres! De sorte que la coutume, quelque mauvaise & déreglée

On se persuade faulxement, qu'on est en sûreté de conscience en suivant une coutume mauvaise.

Q 992

qu'elle soit, devient la regle de bien des gens, qui par une grossiere stupidité, ne connoissent point d'autre genre de vie que celui qui leur frappe les yeux : pendant que d'autres qui pourroient montrer plus de discernement en ces choses, s'ils daignoient en prendre la peine; sans entrer en discussion, si cette coutume est bonne ou mauvaise, se contentent de sçavoir, que c'est la coutume, pour se persuader qu'il leur est permis des'y conformer; ne pouvant alleguer d'autre excuse, ou d'autre prétexte que cette même coutume qui favorise leur liberté.

Difference des Coutumes, & Traditions de l'Eglise, & de celles des peuples.

Quand on parle de vieille coutume & d'anciennes traditions, il faut distinguer entre celles de l'Eglise, & celles des peuples; car on ne peut s'imaginer combien d'erreurs, de fausses maximes, de superstitions, se sont glissées, & conservées parmi une populace ignorante, qui tient des contes & des fables pour des veritez constantes, & que les uns ont appris de leurs peres, & que les autres transmettent à leurs enfans. Mais pour ce qui est des coutumes & des pratiques de l'Eglise, sans parler des veritez de la Foi, qui ne sont pas de notre sujet; on doit entièrement s'y conformer. Que si en ce qui regarde les mœurs, elle a quelquefois usé de condescendance, & souffert quelque adoucissement dans la conduite de ses enfans, il faut bien remarquer qu'elle n'a jamais approuvé le desordre; & que si elle en a toléré quelques-uns, & n'a pas continué de punir si fortement certains abus, ç'a été parce qu'elle n'a pu les empêcher, ou qu'elle n'a pas jugé à propos d'employer toute la severité de ses loix pour les reprimer, de crainte d'un plus grand mal. Mais la possession, où l'on s'est mis de les commettre sous ce prétexte, n'est pas un juste titre, & ne nous autorise pas.

En quoi l'on doit déferer à la multitude, & en quoi il ne faut pas la suivre.

Saint Augustin nous donne une sage regle sur ce point, lorsqu'il dit qu'en matiere de foi, on doit s'en tenir à ce que nous trouvons universellement établi parmi les Fideles : *Multitudini credendum deferitur*. Ainsi ce qui m'attache sur-tout à l'Eglise, conclut-il, c'est l'autorité, & le consentement de tous les peuples : *Tenet me consensus populorum*. Mais s'il est bon de croire, comme plusieurs, il n'est pas souvent à propos d'agir comme eux : & dans la pratique, ce qui doit nous conduire, c'est la verité seule, selon l'expression de Saint Bernard, & non point un faux privilege que le monde attribue à la multitude, & dont nous faisons un si dangereux abus : *Debet nos judicium veritatis ducere, non privilegium consuetudinis*; c'est-à-dire, que sans prendre garde à ce que le monde fait, il faut seulement examiner ce qu'il devoit faire, & le faire hautement dès qu'on l'a connu, dût-on en le faisant, n'être suivi de personne.

Suivre le plus grand nombre en matiere de mœurs, c'est suivre la voye large.

Il faut de plus remarquer, comme un des plus grands principes en cette matiere, que bien loin que le plus grand nombre qui fait la coutume, nous doive servir de regle de vie; au contraire le Fils de Dieu dans l'Évangile, a toujours attaché à la multitude, un caractère de reprobation. C'est un principe commun que les chemins les plus frequentez sont toujours les plus sûrs; mais si ce principe est vrai par tout ailleurs, il ne l'est pas dans l'affaire du salut, & à l'égard du Ciel. Au contraire, la voye qui y conduit est étroite, & le nombre de ceux qui la prennent, est le plus petit. Mais pour le chemin qui mene à la per-

dition, qu'il est large, & qu'on voit peu de gens y entrer! Or par la multitude de ceux qui se perdent dans le chemin large, il ne faut pas seulement entendre les Payens; mais le Fils de Dieu veut nous marquer, que même parmi les Chrétiens, & dans la vraie Eglise, c'est encore le plus grand nombre qui marche dans cette route si battuë, en voulant aussi suivre la coutume, & la multitude que lui-même forme.

C'est encore un principe constant dans la Theologie, que la coutume, quelque ancienne & quelque universelle qu'elle puisse être, ne peut rien attenter au préjudice de la loi naturelle, qui est la premiere, & la plus ancienne de toutes les loix, que Dieu a imprimée de son propre doigt dans le fond du cœur de l'homme; de sorte qu'elle est droite, fixe, & invariable; d'où s'enfuit encore que rien ne peut la détruire, l'abroger, ou la corrompre. Ainsi tout ce qui est contre cette loi, est déraisonnable, & injuste, & ne peut jamais être permis. La coutume donc qui voudroit introduire quelque chose contre la droite raison, & contre l'équité naturelle, ne doit jamais être reçue; & s'il s'en est trouvé quelqu'une de la sorte qui ait eu cours parmi quelques peuples barbares, il faut juger de là, que le vice leur avoit ôté la lumière de la raison. Il en est de même des loix divines, qui étant portées par une autorité supérieure à toute autorité humaine, & émanée d'une souveraine raison; nulle coutume, & nulle puissance créée ne peut jamais y déroger.

Quoi que les Souverains ayent droit d'établir des Loix, & les faire ensuite observer, & que S. Paul nous avertisse, que c'est résister à l'ordre de Dieu, que de résister à une puissance legitime: il faut pourtant se bien donner de garde de s'autoriser de ce principe, pour suivre de mauvaises coutumes, auxquelles ils auroient peut-être donné lieu, ou qu'ils sembleroient approuver: parce qu'il faut distinguer deux choses dans toutes les personnes relevées en dignité, & dont nous sommes dépendans, sçavoir, leur autorité & leur vie. Nous devons respecter l'une, mais nous ne devons pas toujours nous régler sur l'autre. Ils ont bien droit de se faire obéir, mais ils n'ont pas droit pour cela de se faire imiter: & tandis que le ciel nous fait un commandement exprés de recevoir leurs ordres, il nous ordonne souvent au contraire de rejeter leurs exemples.

Une Loi sainte ne peut être détruite par une coutume qui ne l'est pas. Elle subsiste nonobstant les abus qui la combattent, & si la force qu'elle conserve n'opere pas le salut ou la sanctification des hommes, il ne faut point douter qu'elle ne fasse leur condamnation. Si elle ne renferme pas quelque article de droit divin ou quelque obligation de loi naturelle; si toute sacrée qu'elle est, elle est du nombre de celles qui peuvent changer, & n'est pas sur une matiere qui soit d'ailleurs considerable, qu'il n'arrive rien de fâcheux de ce qu'elle n'est pas gardée: on peut suivre la coutume, qui aura pris sa place du consentement de l'autorité, à qui il appartient de régler ces choses. Si étant encore de ce genre, le sujet ne laisse pas d'en être important; mais qu'elle se trouve détruite par une coutume louable, & qui cause un bien égal à celui que l'observation plus constante de cette loi pouvoit produire: on peut encore déferer à la coutume ainsi reguë. Mais si de l'extinction de la

La coutume ne peut prévaloir contre la loi naturelle, & la loi divine.

Les Souverains ne peuvent ni établir ni autoriser une coutume vicieuse.

Une bonne loi justement établie ne peut être détruite par une mauvaise coutume.

toil naît des maux, des déreglemens publics, & des inconveniens considerables; il est certain que dans ce cas, la coutume ne doit être regardée, que comme un abus, & une corruption; & qu'enore qu'elle soit favorisée par le temps, par le nombre, & par la qualité des personnes qui la soutiennent, elle ne peut rien contre l'autorité de cette loi même; autrement il s'enfuivroit que les maux mêmes deviendroient permis, lorsqu'ils se rencontrent dans l'usage commun, & que la loi se trouveroit déruite par toute sorte d'usage; ce qui seroit la plus grande de routes les confusions.

PARAGRAPHE SIXIEME.

Les Endroits choisis des Livres spirituels, & des Prédicateurs recens, sur ce sujet.

On reçoit aisément les mauvaises coutumes.

ON se persuade aisément que la coutume reçue & établie par un long usage, est, ou une fidelle interprete, ou une juste exception de la loi; car qui ne sçait que les plus grossieres transgressions, dès qu'elles ont passé en coutume, passent pour des privileges? De maniere, que par la même force que les bêtes les plus sauvages s'appriivoient, que les choses les plus difficiles deviennent aisées, & que les événemens les plus extraordinaires ne nous surprennent plus: par la même force, une longue & generale coutume de voir faire le mal, efface la honte qui est attachée au peché, éteint les remords de la conscience, amortit les sentimens de piété, & nous familiarise enfin aux plus grands crimes; selon la pensée de Saint Cyprien: *Consensere juram peccatis, & cepit licitum esse quod publicum est.* Le Pere Bona, dans le livre intitulé, le Chrétien du Temps; partie quatrième.

Epist. ad Donatum.

La coutume fait passer le vice ou le crime pour vertu.

La coutume generale n'étant qu'une suite & une continuation des mêmes actions particulieres, souvent pratiquées, & longtemps, par un grand nombre de personnes; il arrive que ce qui seroit desapprouvé & blâmé quand il n'est fait qu'une seule fois, & par une seule personne, vient, à la fin, à être loué, approuvé, & soutenu, dès qu'il a été pratiqué plusieurs fois, & par plusieurs personnes. Ainsi tandis que l'homicide n'étoit en usage que parmi des Barbares, & les peuples les plus ferores, il étoit rare, & regardé comme le dernier outrage qu'on pouvoit faire à la société civile, & comme une usurpation contre l'autorité de Dieu, qui est le seul souverain Maître de la vie des hommes. Mais depuis que la Noblesse a mis le haut point de gloire dans la bravoure & dans le brutal exercice des gladiateurs, le meurtre est devenu presque l'unique vertu des Gentils-hommes, qui content leurs belles actions par le nombre des querelles & des duels. De sorte que les mêmes choses sans changer de nature, changent de nom & de prix; & celles qui étoient les vices d'un siècle, deviennent les vertus d'un autre. Après cela, dites que nous ne sommes pas aveugles, de ne pas voir que la chose du monde, à laquelle nous déferons le plus, sous le nom de coutume, n'est qu'un ramas d'ignorances, d'erreurs, ou de brutalitez de la plupart des hommes. Car il est certain, que si chaque action étoit séparée, considérée en détail, & examinée à la rigueur de la loi, chacune meritoit d'être condamnée, & severement punie: & cependant si ces abus sont considerez en gros, on s'en sert comme de dispensés, ou de prescriptions contre la loi même; comme si la multitude avoit le droit de changer la qualité des choses; comme si le temps pouvoit consacrer les choses prophanes; comme si la justice de Dieu capituloit avec la multitude des pecheurs, & ne punissoit le peché que quand il se trouve seul; & comme en-

Tome I.

fin, si ce qui a été une fois injuste & illicite, cessoit de l'être, dès que le nombre des méchans surpassera celui des gens de bien. Le même.

De quoi pense-t-on que soit composée la coutume de tous, si ce n'est des coutumes de chacun? qui est-ce qui forme l'usage public, que les usages de plusieurs particuliers? Nous contribuons, comme les autres mauvais Chrétiens, par nos relâchemens, à l'établissement des abus qui regnent. Quel prétexte donc, nous reste-t-il, pour alleguer la vie des autres, en excusant la nôtre; puisque les autres alleguent de même la nôtre, pour excuser la leur? Nos mauvaises actions entrent pour leur part dans le nombre de celles qui, toutes ramassées, font un mal public, qui s'appelle la coutume, la mode, le temps, tout le monde. De là vient cette revolution de corruption reciproque, qui tourne & retourne toujours par un mouvement circulaire; nous imitons les autres, & les autres nous imitent: & que faisons-nous par là, qui ne soit tantôt copie, & tantôt original de quelque mauvaise action? Les exemples publics nous gâtent, & nos exemples personnels gâtent le public. Il ya un perpetuel flux & reflux des premiers aux seconds, & des seconds aux premiers. Qui ne sçait que la mer se remplit des fleuves qui s'y dégorcent, & qui d'ailleurs reçoivent reciproquement leurs eaux du sein de la même mer, laquelle par des canaux secrets, se décharge autant sous terre, qu'elle se remplit sur la terre? Il se peut dire aussi que tout le genre humain n'a point de déreglement, que chacun de nous ne lui ait prêté en détail; après quoi il nous rend avec usure ce qu'il a reçu. Le même.

Ce qui fait la coutume, & d'où elle vient.

Il est évident que nous sommes tous les auteurs de cette coutume, que nous respectons si fort après l'avoir introduite: & à dire le vrai, nous adorons une idole qui est le travail de nos mains, & dont nous fournissons la matière & la facon. Pour l'ordinaire, elle commence, dit Tertullien, ou par quelque ignorance, ou par quelque simplicité; & puis elle se fortifie par succession de temps, avec l'usage; enfin on vient à la soutenir contre la verité. Nous prenons quelque liberté, un autre croit avoir droit de prendre la même licence; plusieurs ensuite ne font plus de difficulté de se permettre la même chose: & quand nous voyons que personne ne s'en fait un point de conscience, nous avons plus de hardiesse & moins de honte de continuer la même chose, dont nous avons tant d'exemples devant nos yeux. Par ce moyen, dès que l'imitation de nos desordres nous a donné des complices, ceux-là à leur tour nous portent à multiplier nos desordres. De tout cela, par plusieurs actions réitérées, il se forme une coutume particuliere en notre vie, laquelle étant encore suivie & fortifiée

C'est nous qui faisons la coutume, & qui contribuons à l'établir.

Q q q 3

de semblables coutumes de nos imitateurs, si se fait enfin de toutes leurs coutumes & des nôtres, une coutume generale, dont le nom devient venerable. C'est par ces degrez que la coutume qui est notre ouvrage, devient notre idole. *Le même.*

Ce qu'il faut faire de notre part, pour arreter le cours de la coutume.

Comme il est aisé de voir, que les mœurs generales ne subsistent que par les mœurs particulieres des Chrétiens: de même, pour détruire ce vain phantôme de *coutume publique*, il ne faut autre chose, sinon que chacun en particulier travaille à reformer sa vie. La medecine, dit-on, ne traite pas l'homme en general, mais tel ou tel malade en particulier. Nous n'avons que faire de nous amuser à regarder ce que fait tout le monde; considerons seulement ce que vous & moi devons faire: si chaque membre est en bonne santé, tout le corps se portera bien. Que si nous sommes obligés, & si cela nous est plus aisé, de changer plutôt notre vie que notre siècle, il faut que chacun se dise à soi-même: *Medice cura te ipsum.* Medecin, commencez par vous-même; guerissez-vous le premier. *Le même.*

Sur le même sujet.

Puisque le relâchement ou le desordre general n'est rien qu'un amas des mauvaises coutumes qui se grossit & qui s'enfle des dereglemens des particuliers; & puis que nous portons chacun avec nous notre part de cette corruption, qui altere tout le corps des Fideles; il n'y a point de meilleur conseil, que celui de nous purifier chacun de cette portion d'iniquité, que nous avons contribuée dans toute la masse... Il est donc question de faire cesser notre coutume particuliere, si elle n'est pas conforme à notre devoir; & non pas de la tourner vers la coutume publique; ni pour l'imiter, puisqu'elle n'est pas notre regle; ni pour l'accuser, puisqu'elle n'est déreglée que par nos dereglemens. N'accusons que nous-mêmes, sans parler des autres; & soyons assurés que nous ne ressemblerons plus aux autres, dès que nous cesserons de ressembler à nous-mêmes. Car d'où pensez-vous que vient le plus grand mal des pecheurs? Ce n'est pas tant de s'être égarés comme des aveugles, dès le commencement, sous la conduite d'autrui; comme de continuer toujours leur égarement, les yeux ouverts; parce qu'après avoir marché longtemps par imprudence & par foiblesse, sur les premiers vestiges qu'ils ont rencontrés, ils viennent encore à repasser volontairement sur leurs propres pas, & à s'imiter eux-mêmes, comme ils avoient imité les autres. *Le même.*

Il ne faut pas suivre la coutume de l'exemple des autres.

Il en est des mauvaises coutumes publiques comme des orages. Il n'est pas en notre pouvoir d'empêcher qu'il ne pleuve, ou qu'il ne grêle en rase campagne; mais pour nous couvrir de la pluie ou du mauvais temps, c'est à nous de chercher où nous mettre à l'abri. On n'entreprend pas non plus d'arrêter le cours d'une riviere, quand on veut aborder & prendre terre; on arrête seulement le bateau, & on laisse courir l'eau. Pour se sauver de la corruption du siècle pervers, chaque particulier est obligé de sanctifier sa vie, & non pas de changer le public, autrement qu'en se changeant lui-même. Car comme ce ne seront pas les maladies des autres qui nous feront mourir, ce ne sont pas aussi les mauvaises coutumes d'autrui, qui nous peuvent faire condamner, & reprouver de Dieu. *Le même.*

Il est inutile d'investiver contre le relâchement du Christianisme en general, au lieu de rétablir en nous-mêmes le Christianisme que nous y avons ruiné. L'imagination fautive qu'on a, que le relâchement de la Religion, & la corruption des mœurs est un malheur du temps, & non pas un défaut des personnes, est une des grandes erreurs qui entretiennent les hommes dans leurs desordres. Il faut les détromper, & leur dire, qu'ils ne cherchent point le mal ailleurs, que dans leur propre indisposition: que les tenebres ne sont que dans nos yeux, que les vices tiennent à nos vies, & qu'à vrai dire, ce n'est pas le siècle qui est gâté, c'est chacun de nous qui est corrompu. Autrement au lieu de nous procurer des remedes pour nous guerir, nous ferons comme ces malades intemperans, qui n'accusent de leurs rechutes, que le mauvais air, ou les mauvaises influences des astres; & ne disent mot de leur mauvais regime, & de leur mauvais temperament, pour avoir lieu de continuer leurs excès. Nous nous contenterons de dire, que nous vivons en un mauvais temps; que nous serions heureux si Dieu nous avoit fait naître dans un siècle moins corrompu; que le monde d'aujourd'hui est incapable d'amendement; au lieu de dire sincerement que nous vivons mal, que pour être plus heureux, nous n'avons qu'à être meilleurs... Les coutumes universelles, qui par abstraction, nous paroissent loin de nous, sont effectivement dans nous-mêmes; ou bien s'il y en a au-dehors, elles ne sont pas de notre jurisdiction. *Le même.*

Il faut se corriger soi-même, afin de corriger la coutume.

Qu'est-ce que le relâchement public, & la coutume universelle, sinon une vaine idée, qui ne sert qu'à décharger notre mauvaise humeur, & qui n'amuse d'ordinaire que le faux zele? Allons au mal réel, & effectif; mettons le doigt sur la playe: il n'y a point d'autre mal au monde que notre relâchement, & celui de nos semblables. Mais ce qui nous abuse, c'est qu'outre que la difficulté du remede, sert de prétexte à notre negligence, nous en rejetons la cause sur la coutume. Quelle autre coutume, je vous prie, nous peut nuire que la nôtre; & de quel temps, à votre avis, Dieu nous demandera-t-il compte, que de celui que nous perdons? Les censures de la coutume generale, & des mœurs de tout un siècle à l'égard de ceux qui n'ont nulle autorité, ni nul moyen d'y remedier, sont souvent des declamations de gens plus disposés à exercer leur esprit, qu'à reformer leur vie. Cependant, il n'y a rien de plus commun, que d'ouïr des plaintes par tout le Christianisme contre les abus de nos jours; il n'y a rien de plus rare, que de voir un Chrétien bien resolu, & bien attentif à regler tout de bon ses propres desordres. *Le même.*

Il est inutile d'accuser les delordres publics, sans penser aux nôtres.

Quand on se trouve engagé dans le chemin battu, & dans le gros de la multitude, on tient deormais pour impossible de fendre la presse, pour s'en retirer; ou pour tenir roide contre l'effort de tant de gens qui nous entraînent: Il faut suivre, au moins le croiton ainsi, le mouvement de la foule, & marcher au pas & au gré d'autrui. Il faut aller avec ceux qui vont, arrêter avec ceux qui s'arrêtent; & ainsi continuer comme on a commencé, & par consequent s'égarer toujours avec plusieurs, & au bout, finir sans amendement, & périr sans ressource. *Le même.*

Combien il est difficile d'aller contre la coutume.

Une des principales causes du desordre des

On ne croit pas mal faire, en faisant ce que les autres ont coutume de faire.

Chrétiens, vient de ce qu'ils croyent bien faire en faisant ce que fait le grand nombre des personnes relâchées, quoi qu'effectivement ils ne se perdent, qu'à cause qu'ils imitent les autres, & qu'ils suivent les mauvaises coutumes. A force de voir la vie déreglée d'une infinité de Chrétiens, personne ne se croit obligé de garder ce qui n'est presque gardé de personne; chacun peche sans remords, parce qu'il voit ses freres pecher sans honte; & peu d'ames croyent mal faire, tandis qu'elles ne font que ce que font les autres. Quand le mal est arrivé à ce degré, il s'entretient par la multitude des malades. Le vice qui est naturellement charmant, acquiert encore de nouveaux charmes, d'autres secours, & une plus grande autorité par l'approbation & la compagnie des vicieux. La conversion des vicieux en devient plus difficile, en se rapportant de leur salut à la discretion d'autrui, vivant en repos, & se promettant, comme sur la foi publique, d'aller au ciel par la voye large, qui néanmoins conduit à la mort. *Le même.*

L'empire & le pouvoir de la coutume.

*Va tibi flumen moris humani! quis resistet tibi?* s'écrie Saint Augustin: la coutume du monde est un torrent qui nous emporte. Encore n'est-ce pas assez de dire que cette coutume est un torrent qui nous entraîne: elle en a bien l'impetuosité, & la violence, pour emporter tout ce qu'elle rencontre; mais la durée est bien plus longue. Si un torrent est rapide, il s'écoule bientôt; mais il n'en est pas de même de la coutume: elle ne peut être arrêtée, parce que la multitude des peuples qui la suivent, qui la reçoivent, & qui s'y conforment, font, comme dit l'Ecriture, autant d'eaux qui s'amassent, & qui par leur union ne peuvent être épuisées. *Le Pere Thomassin, sur les Confessions de Saint Augustin.*

La coutume sert de prétexte à nos dérèglements.

Le plus specieux & le plus commun de tous les prétextes, dont se sert le pecheur, pour s'autoriser dans la vie criminelle qu'il mène, c'est celui de la coutume. On se croit pleinement justifié quand on peut dire que le monde vit de telle & de telle sorte; & l'on se fait, de l'exemple des autres, une espece de nécessité. Je ne suis au reste nullement surpris que ce prétexte soit si ordinaire dans le monde, parce que le monde est rempli de foiblesse, de complaisance, & d'orgueil; & que ce sont là les plus prochaines dispositions, pour établir le pouvoir tyrannique de la coutume. Il y en a, qui par foiblesse, suivent le torrent, & tournent toujours du côté où ils sont entraînez par la multitude, parce qu'ils n'ont pas assez de fermeté pour y résister. Il y en a d'autres, qui par une lâche complaisance, ne cherchant qu'à se rendre agréables à ceux, avec qui ils ont à vivre, en prennent pour cela les manieres, & se reglent autant qu'il est possible, sur leurs actions. Enfin, il y en a plusieurs, qui craignent la raillerie, & qui se laissent dominer par le respect humain: l'orgueil leur fait approuver au-dehors ce qu'ils condamnent souvent dans le cœur; & ils ne se conforment au grand nombre, que parce qu'ils sont trop sensibles aux reproches, que leur attireroit une conduite particulière, & plus réglée. *Le Pere Giroult, dans son Aven. Sermon sur la Coutume.*

Les abus qui s'introduisent par la coutume.

Est-il une illusion plus dangereuse, & en est-il une plus ordinaire? Combien de faux principes se sont introduits par là dans le monde, & tiennent les consciences dans une

trompeuse securité? On se fait, sur-tout à certains temps de l'année, une occupation criminelle du jeu, & des autres divertissemens qui l'accompagnent: on y consume les journées, & souvent même les nuits entieres: on se permet dans les conversations mille manieres de parler; on se donne dans les compagnies, mille libertez, sur quoi l'on n'entre jamais en scrupule. Pourquoi? Parce que c'est la coutume. On n'épargne rien pour des dépenses qui paroissent, & pour soutenir un vain éclat, tandis qu'on laisse en secret gemir, & des domestiques, & des Marchands, sans les payer: on abandonne une famille & des enfans, on refuse tout à leur entretien, pour avoir de quoi fournir à des parties de plaisirs; & l'on est tranquille là-dessus. Pourquoi? Parce que c'est la coutume. On fait un trafic caché de benefices, & à la faveur de quelques subtilitez; on vend, & on achete ce qu'il y a de plus saint & de plus sacré: on se ménage par des détours fins & délicats, des interêts assurez dans l'emploi de son argent, sans rien aliener du fond, & sans le risquer: on se soustrait aux legitimes poursuites d'un créancier, lorsqu'on accable d'ailleurs un debiteur, & qu'on le presse sans compassion: on s'engage sans habileté dans des professions honorables, mais qui demandent de l'étude; & l'on y décide quelquefois les plus importantes affaires sans connoissance: on vit en repos sur tout cela. Pourquoi? Parce que c'est la coutume. C'est en un mot, que l'on se damne, parce que c'est la coutume de se damner. *Le même.*

Votre crime, Grands du monde, vous que le Ciel a revêtus de l'autorité, c'est de la faire servir, par la force qu'en tirent vos exemples, à établir & à répandre des usages, contre lesquels vous devriez au contraire employer tout votre pouvoir, pour les prévenir dans leur origine, ou pour en arrêter le cours. Hé! quel desordre, qu'un Prince au milieu d'une Cour attentive à l'étudier; qu'un Magistrat à la tête d'une ville, exposé aux yeux du public, qui l'observe; qu'un Pere dans une famille, dont il est le chef; tous chargez, selon leur caractère & la place qu'ils tiennent, de maintenir la regle, soient souvent eux-mêmes les auteurs des abus qui s'introduisent; & deviennent des sujets de scandale pour ceux que le ciel a confiés à leur conduite; & dont ils devroient être les guides & la lumiere? Quel desordre, femmes du monde, vous à qui le rang, ou quelque distinction que ce soit, donne une certaine supériorité, qui fait pour les autres, de toutes vos actions, & de toutes vos coutumes, presque autant de loix; lorsque vous vous servez de cette espece d'empire, pour donner cours à des modes scandaleuses que votre vanité a inventées; ou pour abolir des bienséances qui vous gênent, & qui sont toutefois des préservans nécessaires contre la liberté du siècle. *Le même.*

Combien ceux qui introduisent les mauvaises coutumes, sont criminels.

La belle excuse au jugement de Dieu, quand vous lui direz: Seigneur, j'ai déchiré la reputation de mon prochain; parce que les autres ne s'épargnoient pas plus que moi: je me suis approprié le bien d'autrui, parce que les autres ne s'en faisoient pas plus de scrupule que moi; j'ai profané les lieux les plus sacrés; par mes irreverences, parce que les autres ne s'y comportoient pas avec plus de retenue que moi: j'ai vécu dans la mol-

Au jugement de Dieu, le prétexte de la coutume ne sera point reçu.

lesse & l'oisiveté, sans bonnes œuvres & sans penitence, parce que les autres en usoient sur cela, comme moi ! Insensé que vous êtes, répond Saint Chrysostome ! vous vous accusez au même temps que vous prétendez vous excuser. Dieu ne vous avoit-il pas averti de fuir le monde, & que c'étoit son ennemi ? Jésus-Christ n'auroit-il pas appelé ses Disciples, le petit troupeau choisi ? Que faites-vous donc, en voulant vous justifier sur le grand nombre de ceux qui vous ont précédé, & attiré après eux ? Vous produisez des titres invincibles contre vous-même, & il ne faut que votre propre confession pour vous condamner. *Le même.*

C'est une marque de reprobation que de regretter la conduite sur la coutume.

Comme pour l'ordinaire, il n'y a point de plus sûre méthode pour ce que l'on doit croire, il n'y a point au contraire de plus dangereuse conduite, pour ce que l'on doit faire, que de suivre le plus grand nombre. Il n'y a point de sûreté de salut dans les grands chemins, & pour se sauver, on est contraint de marcher par des routes fort étroites. Tous les Peres de l'Eglise tombent d'accord qu'il n'y a point de marque de reprobation plus constante, & plus visible, que de former la conduite, & régler ses mœurs sur la maniere de vivre de la multitude. Cette verité est fondée sur l'oracle de Jésus-Christ, lorsqu'il nous dit, que plusieurs sont appelez, & qu'il y en a tres-peu de choisis ; *multi vocati, pauci vero electi.* Il est donc évident, que pour être choisi, c'est-à-dire, pour être sauvé, il faut imiter le petit nombre ; & que ceux qui imitent la multitude, demeurent dans la masse corrompue de ceux qui sont appelez, & qui se damnent. *Essais de Sermons, pour le Mardi de la Semaine Sainte.*

Matt. 10.

Comme la mauvaise coutume est capable de corrompre tous les hommes.

Je ne prétens point m'étendre ici sur la force du mauvais exemple, ni sur le danger qu'il y a de frequenter les personnes déreglées : tout le monde ne sçait que trop que l'amitié d'un libertin est capable de pervertir l'homme du monde le plus sage ; qu'il y a comme une espece de necessité de ressembler à ceux que l'on frequente. Je vous laisse donc à penser ce qu'il arrivera de cet homme, de cette femme, qui se jette inconsidérément dans le grand monde, pour en suivre les maximes & les coutumes ; qui hante, non pas une personne, mais un peuple entier tout dépravé. Il ne faut quelquefois qu'un méchant homme pour débaucher toute la jeunesse d'une ville ; une femme a souvent empoisonné toute une Cour ; on a vu des malheureux porter la corruption dans des Provinces entieres, & infecter même les plus grands Royaumes par leurs actions & par leurs maximes scandaleuses. Et voici un monde de débauchez, de gens sans pudeur, sans Religion, sans conscience, qui assiègent un homme foible & fragile ; & il espereroit y resister ? Un pestiferé qui seroit entré dans une grande ville seroit capable de l'allarmer ; parce qu'effectivement toute cette ville courroit hazard d'en être infectée ; & une seule personne qui se mêle dans une foule de gens tous atteints de peste, n'aura-t-elle pas lieu de craindre ? Tel est le danger d'une mauvaise coutume. *Le Pere de la Colombiere, Sermon cinquante-septième.*

Comme la coutume & l'exemple de plusieurs nous seduit & nous per-

qu'on connoît par la multitude des sentiers, & des routes barrués qui nous y conduient. Combien d'actions, en effet, nous seroient confusion, & que nous nous reprocherions à nous-mêmes, si nous les faisions seuls, ou avec peu de gens ; & qui cependant ne nous en font point, parce que nous avons pour nous l'usage, & l'exemple de la multitude, que nous opposons à la Loi de Dieu ? Il n'est point de femme mondaine, qui ne condamnat son luxe & sa vanité ; il n'en est point qui ne se reprochât tous ces vains ornemens, qui sont si funestes à tant d'ames foibles ; si elles n'avoient pour elles l'autorité de la coutume & de l'usage, auquel elle croit avoir droit de se conformer. Il n'est point d'ambitieux ni de mauvais riche, qui n'eût du moins quelque inquiétude, des violences & des vexations, des usures & des injustices, que la passion lui fait commettre ; s'il ne trouvoit un azile dans la coutume, où il se retranche comme dans un fort, pour se défendre de tous les reproches qu'on lui peut faire, & qu'il se ferait lui-même. C'est la coutume, c'est l'usage, tout le monde en use ainsi ; je ne suis pas au monde pour censurer, & pour reformer le genre humain. *Monsieur de Saint Martin, dans son Carême.*

siude que nous sommes en d'iter.

Nous agissons assez souvent par coutume.

L'usage & la coutume ont souvent beaucoup de part à notre vertu. C'est la coutume d'entendre la Messe & le Sermon, de se confesser certains jours, & de communier ; nous sommes élevez parmi ces exemples, c'est un usage reçu & autorisé : il faut donc le suivre ; mais sans préjudice de notre passion dominante, qui veut aussi-tôt rentrer dans ses droits, & jouir aussi-bien que la vertu, du privilege de la coutume, qui est le bouclier general que tout le monde oppose à la Loi de Dieu & à la raison, pour accorder les vices avec la conscience. Vous nous dites que l'ambition & la vanité, le luxe, les divertissemens trop libres, sont des vices dans la morale, condamnez par la Loi de Dieu ; cependant, c'est la coutume de vivre ainsi, & l'on ne vit point d'une autre maniere ; il faudroit sortir du monde, & renoncer à son commerce, pour se passer de toutes ces maximes. Et sur ce fondement universel de la coutume & de l'usage, on étouffe la Loi de Dieu, on endort la conscience & la raison ; & l'on se fait une religion toute prophane & toute mondaine, où la passion accorde quelque chose à la raison & à la vertu, à condition que la vertu ne lui refusera rien. *Le même.*

Ne vous conformez pas au siècle present, dit Saint Paul. Ce précepte qu'il donne à tous les Chrétiens, en la personne des Romains, est le plus difficile à garder de toute la vie Chrétienne. Il ne commande pas de se retirer du monde, mais de ne s'y pas conformer ; c'est-à-dire, de n'aimer pas ce que le monde aime, & de ne pas faire ce qu'il fait. Il faut pour cela resister à l'impression de la coutume, & se tenir ferme contre le torrent du monde. Or les impressions qui se font par maniere d'exemple & de coutume, ne manquent presque jamais de réussir, parce qu'elles se communiquent par tous les sens, & que c'est une leçon qui ne discontinuë jamais. Ainsi, si c'est la mode en un certain pays d'embrasser un certain art, & une certaine profession, cette impression réussit en tous. *Essais de Morale. Tome quatrième.*

L'impression que fait la coutume sur les esprits.

Il y a certaines opinions qui regnent dans le

Le coûtume  
passe pour  
une loi.

Le monde, & qui étant autorisées par la coûtume, & par l'exemple même des personnes qui passent pour gens de bien, ne se font plus discernier. On s'y porte sans scrupule, on y demeure sans remords; & l'on se croit fort en sûreté, se voyant en si grande compagnie. On ne sçauroit mettre dans l'esprit de la plupart du monde que ce qui se pratique communément, puisse être mauvais. On agit donc & on hazarde son salut sur ces opinions; qui n'en sont pas moins temeraires pour être communes; parce qu'il y auroit cent raisons & cent exemples, qui en pourroient détourner ceux qui les suivent, s'ils n'étoient aveuglez par l'impression de la coûtume, & de l'exemple du monde. *Le même.*

Chacun vit  
selon la  
coûtume.

Les vertez sont tellement affoiblies par les usages, & par les coûtumes, que la corruption des temps a introduites, qu'elles ne sont pas reconnoissables. Chacun a les yeux fermez sur ses principaux devoirs, on règle sa conduite sur les pratiques que l'on trouve établies, on veut vivre comme on voit vivre les autres, & l'on s'imagine que l'on est en sûreté, quand on fait ce qu'ils font; comme si le grand nombre étoit un garant fort assuré, & que l'iniquité se trouvat justifiée, aussi-tôt qu'elle est devenue publique, & qu'elle a passé en coûtume. *L'Abbé de la Trappe. Livre de la Sainteté Monastique.*

La multitude  
de n'auto-  
rise pas le  
vice.

Si tout le monde vivoit bien, & que nous seuls nous nous trouvaissions dans le desordre, quelle frayeur nous causeroit l'état de notre conscience? Mais nous n'en devons pas moins craindre. Car enfin, on ne fera pas jugé sur les actions des autres. Dieu prendra pour règle, non la coûtume, mais l'Evangile; non l'exemple des hommes, mais celui de Jesus-Christ. C'est, Messieurs, un abus de croire que la multitude des gens vicieux autorise le vice; ou lui procure l'impunité. Cela peut arriver dans le gouvernement humain; où la foiblesse oblige de donner des amnisties au trop grand nombre de coupables; mais devant Dieu, qu'est-ce que l'Univers entier? Quelle idée aurions-nous de la Divinité, si à force de multiplier les coupables, le crime devenoit permis? *Pere Cheminai. Tome premier.*

Suivre le  
grand nom-  
bre, c'est  
marque de  
reprobation.

Dites-moi: dans l'Evangile, quelle marque plus certaine avons-nous de la reprobation, que de suivre la multitude? Quand Jesus-Christ a voulu nous faire distinguer la voye de perdition d'avec la voye de salut, quel signe nous a-t-il laissé, pour la reconnoître infailliblement? *Lata porta, & spatiosa via est, que ducit ad perditionem; & multi sunt qui intrant per eam.* Voilà une parole décisive. Mais aujourd'hui cette marque certaine de la reprobation de l'homme, est celle qui vous affermit contre la crainte des jugemens du Seigneur, qui vous l'a donnée pour un signe d'une marque assurée. Vous lui direz que c'est sur cela que vous avez calmé votre conscience; qu'à vous considerer seul, vous auriez peut-être tremblé sur les desordres de votre vie, mais que vous avez suivi sans peine, le torrent. Croyez-moi, c'est une triste consolation que de perir avec plusieurs. Souvenez-vous que le nombre des Elus est petit, & que celui des reprovez est grand. Là où vous verrez la multitude, tremblez, s'il vous reste de la foi; quelle bonne que vous paroisse cette voye, il faut absolument qu'elle soit mauvaise, puisque Jesus-Christ nous a-

Matth. 7.

vertit que c'est là la voye des reprovez. Il n'y a que les imprudens qui se reglent sur la temerité des autres; le Fils de Dieu sçait mieux ce qui en est que vous. *Le même.*

La coûtume & l'usage qu'on trouve établi dans le monde, forment ordinairement un préjugé, dont il n'est pas facile de se défaire, & qui est le plus souvent contraire aux regles de l'Evangile. Par exemple, sur les divertissemens & sur les plaisirs; la regle qui nous est prescrite dans l'Evangile, est de suivre la voye qui nous conduit à nous rendre conformes à Jesus-Christ; nous conformer autant que nous pourrons à ses souffrances, à sa vie publique, mortifiée & laborieuse; & que ce n'est que par les souffrances qu'on peut meriter d'arriver à la gloire. Mais le préjugé que forme la coûtume, est qu'il faut quelquel temps de délassement, que la nature & la raison le demandent; que le plaisir devient legitime, dès qu'on le prend honnêtement. Là-dessus tout le monde se repose sur l'exemple de la plus grande multitude; on croit qu'en vivant comme vivent les autres, on ne risque rien. De là on ne fait aucun scrupule d'aller aux spectacles & aux assemblées, & on fait gloire de ne regarder tous ceux qui s'en feroient un scrupule, que comme des esprits foibles & visionnaires. On ne se conduit point par les regles de l'Evangile, mais on se regle sur les maximes du monde; le monde est le seul casuiste que l'on consulte; & nous voyons tous les jours dans nos sacrez tribunaux, les pecheurs qui nous apportent le langage & les maximes du monde; qui viennent encore parler comme le siècle dans un lieu destiné à le condamner. La coûtume leur met ce langage en la bouche, après avoir été la regle de leurs actions. *Pris d'un Sermon du Pere Massillon, sur la Confession.*

Les préjugés dange-  
reux que  
forme la  
coûtume;

Il faut, dites-vous, que vous goûtiez avec les autres les douceurs; & les libertez accordées à votre âge. Vous êtes riches; il faut que vous fassiez figure, comme ceux que vous voyez dans le monde. Vous êtes nez obscurs, mais douez de quelques talens, favorisez de quelques bonnes qualitez naturelles; il faut donc percer la foule, passer au travers de votre obscurité, & vous élever au-dessus des plus grands: vous voyez quelque jour à un établissement considerable, vous avez quelque appui, quelque patron, quelque credit; il faut en profiter, & faire toute votre occupation de vos vaines idées d'élevation & de fortune. En un mot, vous êtes d'un sexe, d'une naissance, d'un rang, qui vous oblige à paroître dans le monde; il faut donc vous tenir dans la bienséance, dans les modes, & les usages publics. Vous avez assez de bien, pour vivre à votre aise sans travailler; il faut donc passer les jours dans l'oisiveté, & dans la même inutilité que ceux de votre rang; vous permettre les mêmes agrémens, suivre le même luxe, vous orner des mêmes parures, que ceux qui ont le même bien que vous, & peut-être moins. Ce sont là des regles reçues, des maximes suivies dans le monde, & vous n'êtes pas, dites-vous, pour les reformer. Or je vous demande qui peut vous autoriser dans des usages, qui ne conviennent, ni à la sainteté de votre état, ni aux promesses que vous avez faites en embrassant le Christianisme; vous qui ne vous livrez au luxe, & aux vanitez du monde, que parce

On prend  
ordinairement  
la  
coûtume  
pour regle  
de sa vie.

que vous n'en appercevez pas le venin, qui fouille votre cœur? *Le même, dans le Sermon du petit nombre des Elus.*

Comme on s'exécute sur le coutume, & qu'elle sert de prétexte.

Je vous demande, qui vous autorise dans ces pernicieux usages? Est-ce la doctrine sainte de Jesus-Christ, ou les maximes corrompues du monde? Sont-ce les loix & les coutumes du siècle, ou les regles immuables de l'Evangile? car il faut une regle pour être en sûreté. C'est, répondez-vous, l'usage commun & autorisé dans le monde: voilà tout ce que vous avez à nous dire. On ne vient pas pour censurer la conduite de tant d'autres. En entrant dans le monde, nous avons trouvé ces usages établis, nos Peres nous en ont laissé en possession; & ce seroit insulter à leur probité, & à leur Religion, de croire qu'ils eussent voulu nous tromper, & s'abuser eux-mêmes: nous ne sommes pas plus sages que tout le monde ensemble, qui approuve ces maximes. On a l'usage de son côté: & voilà ce qui nous rassure dans une vie toute mondaine, & par conséquent toute opposée au salut. Personne ne remonte jusqu'à l'Evangile, personne ne se regle selon les oracles des saintes Ecritures; & l'on ne fait pas attention à ce que dit le Seigneur par son Prophete, qu'il faut bien se donner de garde de suivre les voyes des nations, & que les loix, & les maximes des peuples sont vaines: *Leges populorum vane sunt.* Personne ne fait reflexion, que Dieu nous a laissé des regles infaillibles dans les saintes Ecritures, sur lesquelles nous devons nous conduire, & qui ne changent jamais. *Le même.*

*Jeremia 10.*

La voye de la coutume n'est pas la voye sûre,

Dites-moi, je vous prie, quel est le parti de la multitude, quelle voye suit donc le plus grand nombre? N'est-ce pas la voye large que J. C. condamne? Vous ne faites, dites-vous, que ce que les autres font: mais tous ceux qui, du temps de Nabuchodonosor, alloient avec la multitude, fléchir le genou devant sa superbe statue, ne furent-ils pas frappés de punition? Tous ceux qui, du temps de Tobie, alloient adorer les faux Dieux de leurs peres, furent-ils déclarés innocens, pour avoir été du grand nombre? Vous ne faites que ce que font les autres: mais votre Maître, ce n'est point le siècle; ce n'est point à lui que vous devez vous conformer, & la multitude ne doit pas être votre regle. Vous ne faites que ce que les autres font: Hé bien! vous aurez donc avec eux la même destinée; votre malheur sera le même que le leur. C'est là pourtant sur quoi l'on se repose; on suit sans scrupule, les usages les plus dangereux, & l'on meurt d'ordinaire dans l'erreur où l'on a vécu. O illusion funeste du monde, & de ses folles maximes! jusqu'à quand entraîneras-tu tant de Chrétiens dans les pièges du demon? Quel étrange aveuglement d'une ame Chrétienne de se confier ainsi sur de fausses regles qui la perdent. *Le même.*

La voye de la coutume est la voye large,

Il y a dans l'Evangile deux voyes marquées, par où l'on peut marcher; l'une étroite, qui mene à la vie, & que peu de gens suivent; l'autre large & spacieuse, que tous suivent, & qui aboutit à la mort. Dans laquelle dois-je marcher? laquelle dois-je suivre? Faut-il donc que je suive tous ceux de mon âge, de mon sexe, de mon rang, de mon état, qui marchent dans la voye large du monde? Ah! si je suis ce grand nombre qui m'environne, je me perdrai: j'apprens que cette voye large est maudite, & que le grand nombre ne se sauve point en y marchant. Mais au lieu de raisonner de la sorte, on se

dit au contraire: Je ne fais que ce que les autres font; je ne suis pas de pire condition que les autres, ils ont aussi-bien que moi leur ame à sauver; ceux de mon âge, de mon rang, de ma condition vivent comme moi, & je vis comme l'on vit d'ordinaire: pourquoi ne vivrois-je pas comme ceux qui ont autant d'intérêt de bien vivre que moi? Ah! c'est que si vous voulez faire votre salut, vous ne le ferez jamais en suivant la route que le monde autorise. *Le même.*

Grand Dieu, que les hommes font insensés, de risquer leur salut, parce que les autres le risquent, & de se damner, parce que les autres se damnent! Rassurez-vous après cela, sur la multitude des personnes qui font ce que vous faites, qui suivent les usages que vous suivez; comme si Dieu n'osoit perdre tous ceux qui vivent comme vous vivez; comme si sa puissance ne le rendoit pas également le maître du grand, comme du petit nombre. La multitude de l'empêcha-t-elle de rendre en cendre les cinq villes criminelles, de ruiner les murs d'une ville orgueilleuse, de foudroyer des peuples infidèles, d'engloutir un Prince avec toute son armée, de frapper de mort tous les murmureurs d'Egypte? La multitude empêchera-t-elle donc encore qu'il ne punisse l'injuste préférence que vous faites des loix du monde aux siennes? Il ne compte point les coupables, il ne regarde que l'injustice; & tout ce que la créateur peut espérer en suivant la multitude des hommes, dans leurs pernicieuses coutumes, c'est de les avoir pour compagnons de son infortune, & de la perte éternelle. *Le même.*

La multitude des pecheurs ne nous met point à couvert de la justice divine.

Vous me dites qu'en suivant la route commune, vous n'avez rien à risquer; que vous ne devez pas vous comporter autrement que tant d'autres plus sages que vous. Mais (mon cher Auditeur) est-ce cela qui vous doit rassurer? Quoi! ignorez-vous donc que le parti de la multitude est le plus pernicieux, & que vivant comme les autres, vous ne serez point de ce petit nombre à qui le Seigneur a promis son Royaume? Cette destinée vous plaît-elle beaucoup? C'est donc à dire que vous ne voulez point être de ces Prédestinés, qui condamnent le monde & ses maximes; c'est-à-dire que vous êtes perdu, & que vous cedez la part de votre heritage celeste à ceux qui marchent dans la voye étroite. Est-ce là cette destinée, dont vous vous applaudissez tant? *Le même.*

C'est le plus mauvais parti qu'on puisse prendre, que de suivre la multitude en maniere de moutons

On vit dans le monde par exemple, plutôt que par raison. La honte, qui est une des plus fortes barrières qu'on puisse donner à l'ame, se perd quand tout le monde peche avec nous: on se flate de l'impunité; & quelques idées de la misericorde de Dieu nourrissent cette esperance. On a l'esprit trop foible pour se mettre au-dessus du monde, & du jugement public, & pour devenir le censeur de la conduite d'autrui, par une vie opposée. On mesure sa naissance, sa charge, sa condition, avec celle des mondains; & se trouvant inferieur à plusieurs égards aux chefs de la corruption, on craint de faire une espece de schisme avec eux. Ce n'est pas à moi, dit-on, à reformer les gens; ce n'est pas moi qui répondrai des crimes qui se commettent: tels & tels qui ont introduit la coutume, en porteront la peine. Comment ferois-je pour me separer d'eux? il faudroit quitter le pays ou la vie: il faut vivre comme les autres.

*Pris*

Pris d'un *Traité de la Conscience.*

Les Saints ont toujours été & seront toujours le petit nombre; & c'est ce qui a rendu leur mémoire plus éclatante, de s'être conservés comme Abraham au milieu des Chananéens; comme Moysé à la Cour de Pharaon, comme Daniel à Babylone. Le monde ira toujours son train; c'est un torrent que nous ne pouvons arrêter: mais il faut nager contre le fil de l'eau, au lieu de s'y laisser entraîner, puisqu'il aboutit à une perte éternelle. N'attendez pas à suivre la vertu qu'elle soit universellement approuvée: c'est un prodige qui n'arrivera jamais. Il reste encore assez de justice dans le monde, sans compter celle de Dieu, pour vous venger des libertins, & pour donner à la vertu les louanges qui lui sont dûes. Il est honorable d'être méprisé de ceux, qui gemissent de voir la vertu suivie & autorisée, comme les Fidéles s'affligent de voir régner le vice. *Le même.*

Il ne faut pas suivre les coutumes du monde.

Le même sujet.

Apprenez qu'au lieu de ces coutumes funestes qui sont l'abus du monde, on ne se fauve que par la singularité; & que ceux qui veulent vivre en véritables Chrétiens dans le monde, peuvent s'y distinguer, sans sortir du monde même, par leur conduite particulière; semblables à ces arbres fixes, qui emportent par le premier tourbillon du ciel, où ils sont attachés, ne laissent pas d'avoir entre eux chacun un mouvement contraire. Les vrais Chrétiens de même, quoi qu'entraînez par le torrent général du monde, doivent cependant se tenir fermes contre les maximes, les exemples, & les mauvaises coutumes de ce même monde, sans s'y laisser entraîner; courir la carrière, & remplir dignement le ministère où la divine Providence a daigné les appeler. Apprenez à ne pas régler vos actions, non plus que vos manières, sur les loix, & les modes du monde: c'est sur les saintes maximes & sur les loix de l'Evangile qu'il les faut régler. *Pris d'un Sermon manuscrit.*

C'est mal raisonner que d'aller quer pour raison, c'est la coutume.

Tout le monde le fait, dit-on: il faut donc le faire. Ah le pitoyable raisonnement! ô la mauvaise conséquence! Parler de la sorte, ce n'est pas parler en Chrétien, ce n'est pas même parler en sage Payen. L'un d'eux a dit, qu'une preuve presque certaine, qu'une chose ne vaut rien, c'est quand le grand nombre la fait: *Argumentum pessimi, multitudo.* Le parti des sages n'est pas le plus grand, ni le plus nombreux; quelque autorisée que paroisse une coutume, elle ne peut prescrire contre la vérité: quittons donc celle-là, suivons celle-ci, si nous ne voulons point nous égarer. *Le P. Neveu, en ses Reflexions Chrétiennes.*

La coutume ne peut jamais autoriser le dérèglement.

Il faut suivre & imiter ceux qui gardent la vérité dans leur conduite, quelque petit que le nombre en puisse être; fuir & s'éloigner de ceux qui marchent dans l'erreur, quand ils surpasseroient en nombre le sable de la mer. La multitude donne une fausse autorité au dérèglement des méchans; elle impose aux ignorans & aux foibles; mais elle ne justifie point ni les uns ni les autres. L'erreur, pour être devenue universelle, ne change point de nature; & ceux qui ont des vices, & des excès qui leur sont communs avec le grand nombre des hommes, recevront avec eux des châtimens & des peines communes. *L'Abbé de la Trappe. Traité des Mitigations.*

On se perd, & on se damne en suivant les

C'est la coutume du monde, dit-on ordinairement dans tous les vices & les desordres, dont on n'est pas en révolution de se défaire

re: C'est la coutume du monde de dire ce qu'on se fait, & ce qu'on pense des uns & des autres; de jurer, de se donner des airs de suffisance & de mépris de son prochain. Oui, c'est la coutume, d'être opposé à Jesus-Christ; c'est la coutume du monde, d'être condamné par Jesus-Christ: mais c'est votre devoir de vous retirer du nombre des complices du monde, si vous ne voulez pas être condamnez avec le monde. *Pris d'un Auteur anonyme.*

coutumes du monde;

De là ces pechez qui cessent, ce semble, d'être de grands pechez, parce qu'ils sont devenus de grands exemples; tant l'autorité publique leur a donné de credit & d'attraits, dit S. Cyprien. De là ces desordres, qu'on ne se reproche plus, parce qu'il faudroit damner la troisième partie du monde; comme si l'Apôtre ne nous avoit pas averti de ne nous point conformer aux mœurs du siècle; ou comme si ces mœurs dépravées s'étoient par succession de temps, reconciliées avec les loix de l'Evangile. Est-ce ignorance; lâcheté, honte, complaisance? Ce sont tous ces vices ensemble. On negligé de s'instruire de ses vrais devoirs, & d'y faire les reflexions nécessaires; voilà l'ignorance: On cede à la violence d'un torrent, auquel on n'ose s'opposer; voilà la lâcheté: On veut se faire des amis & des protecteurs; & comme il faut ou renoncer à leur amitié, ou se la concilier en les imitant quand ils sont vicieux, on choisit plutôt l'un que l'autre; voilà la complaisance. De si mauvais principes peuvent-ils produire de bons effets? De telles coutumes soutenus sur de si ruineux appuis, peuvent-elles servir de fondement à l'édifice du salut? *Pris du Dictionnaire Moral.*

Desordres qui suivent des mauvaises coutumes.

Il est bien difficile que suivant de pernicieuses coutumes, vous ne sentiez quelques reproches intérieurs, & que vous ne vous disez quelquefois, que vous vous écarterez du droit chemin: Il est bien difficile que vous ne soyez quelquefois touchés de la vie édifiante de certaines bonnes ames, qui ne tombent jamais dans ces desordres publics. Ou si vous ne sentez point au-dedans de vous, aucune de ces salutaires impressions; craignez, Chrétiens, d'être abandonnez de Dieu; rien, selon Saint Bernard, n'étant plus fatal qu'une conscience mauvaise & tranquille. Mais vous êtes encore plus criminels, & plus blâmables, si pouvant aller au-devant du mal, & y apporter par une vie réglée, quelque remède, vous l'autorisez par votre indolence, ou par vos mauvais exemples. *Le même.*

On étouffe les remords de sa conscience pour suivre les mauvaises coutumes.

Flatez-vous après cela, de votre prétendu innocence, vous qui grossissez ce déluge d'iniquité: vous qui attendez que le monde change de coutumes; au lieu de l'obliger vous-mêmes à se changer, par l'averfion que vous en devriez témoigner: vous qui dites, qu'il faut que les autres cessent de faire ce qu'ils font, afin de vous conformer à leurs exemples; au lieu de les détourner de leurs mauvaises voyes, par la bonne que vous devez leur montrer: vous qui prenez garde aux extravagances d'un libertin, sans faire reflexion sur ce que Dieu vous commande: vous qui, peut-être, moins vicieux que les autres, mais toujours coupables, avez la temerité de vous comparer, non avec ceux qui vivent mieux, mais avec ceux qui vivent encore plus mal que vous. Dites donc, qu'un criminel est absous, quand il allegue un grand nombre de complices, & qu'il en déligne d'autres encore plus coupables que lui: dites donc,

On ne se peut flater d'être innocent, en suivant les mauvaises coutumes.

qu'un sujet rebelle ne merite pas d'être puni, s'il en montre d'autres qui sont encore plus coupables de leze-Majesté. *Le même.*

On substitue les mauvaises coutumes à la place de la loi de Dieu.

Vous opposez à la Loi de Dieu, de maudites coutumes, qui, comme dit Tertullien, ne doivent leur origine & établissement qu'à l'ignorance des uns, qu'à la simplicité des autres, qu'aux illusions & aux égaremens de ceux, qui s'étant trompez les premiers, trompent ensuite, & engagent dans le desordre, ceux qui les suivent. Nous imitons ceux que nous voyons; ceux qui nous voyent nous imitent: tantôt copies, tantôt modèles; tantôt pervertissant nos freres par nos exemples, tantôt nos freres nous corrompant à leur tour, par un flux & reflux de pernicieux usages. *Le même.*

Comme on défend les mauvaises coutumes.

N'est-ce pas pour faire valoir cette coutume, que l'ignorance rapporte ses vaines traditions, que le sçavant medite des gloses, & des exceptions frivoles à la loi, que le relâché cherche des dispenses, que l'opiniâtre, qui se sent convaincu par la raison, s'en tient à ce qu'il voit faire, combattant pour des desordres approuvez, afin que leur usage excusé sa mauvaise vie? N'est-ce pas pour autoriser cette coutume que s'elevent tous les jours de doux & d'indulgens patrons, qui donnent du credit aux vices, jusqu'à les défendre & les canoniser, dit Saint Cyprien; comme si ce n'étoit pas assez des excuser du mal que l'on fait, & qu'il fallût se persuader, ou persuader aux autres qu'il n'y a point de mal? *Le même.*

Les personnes déreglées sont ravies de voir ces mauvaises coutumes.

La plupart des hommes veulent vivre comme vit le grand monde; ravis de ce que la multitude favorise leurs desseins, & flate agréablement leurs passions. Ils sont ce qu'Arnober disoit des Payens, qui, par une aveugle tradition, recevoient avec plaisir les superstitieuses pratiques de leurs peres, sans examiner, si elles étoient bonnes ou mauvaises; trop contents qu'elles passassent de leurs prédecesseurs jusqu'à eux, par le canal d'une foi publique. Abus ou non; n'importe: on aime ces abus, on est ravi de les trouver établis, & souvent on seroit fâché que les choses eussent été autrement. Plus on voit devant soi d'exemples, plus on se réjouit de se persuader que ces relâchemens sont permis, malgré toutes les raisons qu'il y auroit de les condamner. On se soucie peu d'offenser Dieu, quand on ne l'offense pas seul. Quelquefois même, soit par divertissement, soit par complaisance; sans être flaté, ni par l'esperance du gain, ni par le plaisir de la vengeance, on fait le mal qu'on n'aime pas, si plusieurs que l'on aime, ne le faisoient. *Le même.*

La coutume sera une mauvaise excuse au jugement de Dieu.

Quand vous viendrez à mourir & à être jugez, serez-vous reçus à dire: J'ai blasphémé votre saint nom, ô mon Dieu: mais les autres le blasphémoient, & en faisoient comme moi, un ornement de langage: J'ai volé, il est vrai, & pour faire ma fortune, j'ai par de mauvaises voyes, ruiné celle des autres; mais une infinité de gens en usoient de la sorte: J'ai déchiré par de noires médiances, la reputation de mon prochain; mais la médiance étoit le sel des conversations, & l'agrément des compagnies: J'ai passé en de vaines parures un temps que vous m'aviez donné pour travailler à mon salut; mais c'étoit la mode, & l'usage ordinaire des femmes de mon âge: Je n'ai pas observé exactement les abstinences & les jeûnes que votre Eglise m'avoit ordonnez; mais

ce n'étoit pas la coutume de jeûner; je ne donnois pas cette liberté tout seul; une infinité de gens font encore tombez en de plus grands excès que moi. Qui ne voit que ces miserables excuses rendent un homme plus criminel, & marquent une plus grande corruption de cœur? *Le même.*

Les pernicieuses coutumes ressemblent aux sources des rivieres, qui petites d'abord, s'étendent & se fortifient dans la suite. D'autres ont commencé; vous faites ce qu'ils font: d'autres vous suivront; & ayant contribué de votre côté à grossir ces eaux, vous répondrez devant Dieu des dégâts qu'elles auront faits. Mais la plupart des Chrétiens s'informent moins de ce qu'il faut faire, que de ce qui se fait: ils louent les gens de bien, & les admirent; mais ils ne suivent rien moins que leurs exemples dans la pratique. On ne croit pas même mal faire, en voyant beaucoup de personnes dans le desordre; comme si les mauvaises coutumes pouvoient prescrire contre la loi; ou comme si une action criminelle cessoit de l'être, parce qu'elle est commune à plusieurs; la multitude des coupables ne servant qu'à ajouter à la turpitude du vice, l'abomination du scandale. *Le même.*

Les grands maux que causent les mauvaises coutumes.

Saint Cyprien a eu raison de dire, qu'une coutume établie contre la raison, qui est la vérité, n'est autre chose que la vieillisse d'un erreur & d'un aveuglement. De là vient que les auteurs, ou bien les protecteurs de ces coutumes sont les aveugles qui conduisent; & ceux qui les suivent, ou plutôt ceux qui s'y laissent entraîner, sont les pauvres aveugles que l'on mene; puisque ce n'est pas la raison ni la vérité qui les guide, mais l'erreur qui les perd & les égare, en les menant par des chemins qui aboutissent à des précipices. Et ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que cette erreur est volontaire; parce qu'ils ne veulent pas suivre la raison & la loi de Dieu, que les gens de bien & les sages leur proposent, & par leurs paroles & par leurs exemples. Ils ne trouveront point d'excuse dans leur aveuglement, non plus que leurs aveugles conducteurs; parce que la coutume n'a pas dû l'emporter dans leur esprit, sur la vérité qu'ils devoient faire triompher de l'erreur. C'est en vain, ajoute Saint Cyprien, que ne pouvant plus se défendre par la raison, ils nous opposent l'usage & la mode; comme si la mode, & l'usage du monde corrompu étoient plus forts & plus considerables que la vérité. *Monsieur Maimbourg. Sermon pour le quatrième Mercredi de Carême.*

La coutume qui choque & qui combat la vérité, est une erreur & un aveuglement.

Ne dites point: le moyen de ne vivre pas selon les coutumes établies dans le monde depuis si long-temps, autorisées par l'usage de tant d'honnêtes gens, reçus si généralement par tout, & principalement dans les lieux & les compagnies où je me trouve? Tous les siècles, tous les grands hommes du Christianisme, toutes les nations & toutes les parties du monde s'uniront pour vous répondre, ce que Tertullien dit sur ce sujet: *Veritati nemo prescribere potest.* Il n'y a rien qui puisse jamais acquiescer une juste prescription contre la vérité: ni la longueur des temps, ni la qualité des personnes, ni les privilèges des nations ne peuvent affaiblir ses droits, ni rien entreprendre à son préjudice. Et si le monde continué à dire ce qu'il dit éternellement pour justifier ses crimes, ses folies,

C'est une mauvaise excuse que d'alléguer la coutume.

& ses

& ses desordres : C'est la coutume ; répondez-lui avec le même Auteur : Nous savons que le Fils de Dieu s'est appelé la vérité, & nous savons encore qu'il n'a jamais dit qu'il fût la coutume. Puis donc que la coutume n'est, ni la vérité, ni Jésus-Christ, elle ne sera jamais la règle de nos actions. *Le même.*

C'est vous, ô Verité suprême ! Verbe Incarné ! qui devez uniquement régler nos actions par les oracles de votre doctrine, & par les exemples de votre vie ; & non pas le monde, qui ne peut que les déregler, & par la fausseté de ses maximes, & par les desordres de sa conduite. Vous êtes venu pour vaincre le monde ; & nous voudrions le faire triompher ? Vous avez renversé toutes les loix ; & nous oserions entreprendre de les rétablir ? Vous avez mis votre sagesse & votre vérité à la place de ses erreurs & de ses folies, qui paroissent dans ses coutumes ; & nous aurions la hardiesse de les rappeler, pour en faire contre vous, les règles & les principes de notre morale ? Il faudroit donc se résoudre à vous perdre, & à nous perdre en même temps en nous retirant de la vérité, & de la voye qui conduit à la vie. *Le même.*

Ce n'est point la multitude que Dieu considère, & pour laquelle il ait des égards, mais seulement à la vertu de ceux qui lui sont fideles, & qui ne se laissent point entraîner par le grand nombre. En effet Moïse & les enfans d'Israël qui, captifs dans une terre étrangère, l'adorerent en secret, furent fideles à son service, ne lui furent-ils pas plus chers qu'une multitude innombrable d'Egyptiens, qui suivirent les coutumes superstitieuses du pays ?

Les trois cents soldats de Gédéon, qui signalèrent leur temperance en buvant dans le creux de leur main, ne furent-ils pas préférés à tout le reste de l'armée, qui se courba jusqu'à terre, pour boire avec avidité dans la riviere même, & épancher plutôt leur soif ? Elie qui avec une petite poignée de gens offre ses sacrifices au Seigneur, attire sur ses victimes, le feu, & les bénédictions du ciel ; tandis que celles qu'offre tout un peuple idolâtre sont reprochées. Et si les enfans de perdition se noyent confusément dans le déluge, la famille de Noé renfermée dans l'arche, trouve un favorable azile. En un mot, il semble qu'il y ait un caractère de reprobation attaché au nombre ; puisque l'Écriture ne nous parle que du petit nombre de choisis & de prédestinez. C'est pourquoi sans avoir égard à la multitude de ceux qui vivent dans le desordre, suivons l'exemple de ceux qui sont fideles & constans dans leurs devoirs. *Pris de divers Auteurs.*

C'est la vérité qui doit l'emporter sur la coutume ; l'abus ne passera jamais en loi. On a beau excuser le jeu sur la coutume, & se flater sur le luxe commun pour autoriser le sien propre ; il sera toujours vrai de dire que le devoir doit aller devant le plaisir. On a beau s'excuser du paiement de ses dettes sur la coutume ; l'aumône sera toujours un précepte : une coutume presque autorisée n'a jamais anéanti la severe loi de la pudeur. Mais dites-vous, cette coutume n'appaise-t-elle pas Dieu ? ou du moins ne diminue-t-elle pas les rigueurs de la justice ? Non ; on l'irrite encore davantage, parce qu'on a l'insolence de préférer la coutume des hommes criminels à la loi de Dieu, qui est la

Tome I.

sagesse même ; & lui seul doit être obéi. *Dans les Sermons imprimez sous le nom du Pere de la Riv. Sermon pour le Mercredi de la troisième Semaine de Carême.*

Quoi donc ? parce que Dieu n'a presque plus de vrais fideles, faudra-t-il que vous l'abandonniez ? Ah ! mon frere, ne suivez pas le torrent de la coutume ; quand le bon parti se reduiroit à vous seul ; engagé que vous seriez dans le peril avec le reste des hommes, vous n'y seriez cependant que pour vous seul. Tirez-vous donc vous seul du naufrage, si tout le reste du monde veut perir : c'est là ce que Dieu demande de vous. Pourquoi voulez-vous vous perdre avec les autres ? ne sçavez-vous pas que le juste est lui seul un rempart contre la colere de Dieu ? Sodome & Gomorrhe auroient été délivrées pour dix justes ; mais parce que Loth étoit le seul juste, il fut aussi le seul qui fut tiré de Sodome : la foule des criminels rendit-elle ces villes excusables ? *Le même.*

Tel est le pouvoir malheureux de la coutume, que S. Augustin compare avec beaucoup de raison à un torrent rapide, & à un fleuve impetueux, qui enveloppant dans ses flots, & entraînant avec violence tout ce qu'il rencontre dans sa course, ne trouve rien qui lui résiste ; *Va tibi flumen moris humani ! quis resistet tibi ?* Il n'y a de différence, sinon, que ceux qui sont emportés par la rapidité d'un fleuve, se voyent perir ; & cette vue les porte à implorer le secours du Ciel : mais le torrent de la coutume ôte à ceux qu'elle entraîne, la connoissance de leur perte, & leur fait prendre les écueils pour le port. Qui peut nier que cette conduite ne soit un horrible aveuglement d'esprit ? Pour ne pas tomber dans ce malheur, souvenons-nous que selon l'excellente parole de Saint Cyprien, la mauvaise coutume ne doit jamais prévaloir contre la vérité : car une coutume qui n'a pas la vérité pour fondement, n'est qu'une vieille erreur : *Consuetudo sine veritate, vetustas erroris est. Auteur anonyme.*

Je ne parle point ici des coutumes qui sont inviolables dans tous les pays, & qui étant nées avec les hommes qui les habitent, doivent être regardées plutôt comme un effet de leurs mœurs & de leur temperament, que comme un choix de leur esprit. Ce seroit combattre les droits que l'amour de la patrie rend sacrés parmi toutes les nations, & qui font une partie des loix qu'elles observent. Je ne parle que de l'inconstance, & de la bizarrerie qui nous est naturelle, qui nous fait approuver aujourd'hui ce que nous avons condamné autrefois, & qui nous fait trouver ridicule en un temps, ce que nous suivons dans un autre ; ou plutôt je parle des mauvaises coutumes, auxquelles la vanité ou le libertinage donne cours. *Livre intitulé, les Devoirs de la Vie Civile. Tome 2.*

Les abus & les relâchemens semblent justifiés, dès qu'ils sont ordinaires : il est des loix saintes, dont les hommes se croient dispensés, parce qu'ils sont presque tous d'accord de ne les pas suivre ; & nous donnons à l'usage, autant qu'il est en nous ; l'autorité d'abolir les ordres de Dieu. Dans cet égarement general chacun se rassure par la foule de ceux qui s'égarent avec lui ; & la raison n'étant plus notre commun guide, nous nous servons de guides les uns aux autres ; pour courir à notre perte ; nous sommes seduits, &

R r r

il faut être fidele à Dieu, & tenir ferme contre le torrent de la mauvaise coutume.

La force qu'a la coutume sur les esprits.

Aug. l. 1. Confess. c. 16.

Cyprien. Epist. 74.

Il y a des coutumes louables & indifférentes, auxquelles on peut se soumettre.

Les abus & les mauvaises coutumes ne nous justifient pas.

Jésus-Christ est la voye, & la vérité qu'il faut suivre.

Dieu n'a point d'égard à la multitude, mais aux seules vertus des personnes.

L'abus ne doit jamais passer pour loi.

nous séduisons ; nous nous appuyons sur le mauvais exemple de ceux qui s'appuyent à leur tour sur le nôtre. *Dans le Recueil des Pièces d'Eloquence de l'année 1695.*

Comme on s'autorise par l'exemple des autres,

Le torrent de la coutume nous entraîne ; & l'exemple de la plus saine partie des gens du monde, qui marche dans ces voyes, n'est que trop puissant pour nous y retenir. On s'y voit autorisé par ceux dont on respecte la qualité & le mérite : Ceux-là même qui sont les plus zélés à nous décrier les grands vices, sont souvent les plus ingénieux à nous justifier les fausses maximes que nous suivons. On se règle sur leur conduite & sur leur sagesse ; & on ne voit pas que ces sages qu'on suit, seront moins des guides dans la voye du salut, que des compagnons de nos égaremens. *Dans le même Recueil. Discours quatrième.*

Les mauvaises coutumes que le monde autorise.

On se permet sans beaucoup de peine, les railleries piquantes, les médisances fines & bien tournées, les contes agréables, les mots plaisans & peu modestes, les manières enjouées & trop familières, les ajustemens mondains contre l'exacte bienséance, l'envie de se montrer, de se faire voir, les complaisances, les habitudes. On regarde tout cela comme des usages reçus ; ce ne seroit pas sçavoir vivre que d'y avoir manqué ; & on taxeroit de rigueur outrée ceux qui le voudroient condamner. Mais ces usages néanmoins, ce sont autant de desordres ; & pour peu qu'on les examinât de bonne foi, la morale la plus relâchée ne les pourroit pas justifier. On en reconnoitroit le danger, & on en découvroit le venin, si l'on ne se faisoit point là-dessus, comme sur toutes choses, certains principes larges que l'on suit dans la pratique. Il n'y a point de Docteur assez hardi, pour oser prononcer avec la même liberté que l'on fait sur mille points particuliers que l'on décide à son gré, & qui blessent la conscience. On se vante de n'être point scrupuleux, & l'on répond à toutes les mauvaises suites que cela peut avoir, que la coutume l'autorise : comme si l'on pouvoit prescrire contre la Loi de Dieu. *Le P. Giroult, dans son Avent. Sermon sur ce même sujet.*

Prétexte qu'on apporte pour suivre la mode & la coutume.

Il faut donc, me direz-vous, renverser le monde, & reformer toutes ses coutumes ; puisque vous condamnez celles même qui sont quelquefois les plus autorisées, & suivies de plus de gens, qu'il faut nécessairement condamner si l'on improuve leurs manières. Je réponds qu'il n'y a pas seulement à douter là-dessus, si elles sont scandaleuses ; puisque ceux & celles qui donnent du scandale, ne doivent attendre que les malédictions que le Sauveur

a prononcées contre ceux qui en sont les auteurs : *Vae mundo a scandalis.* Mais comment donc faire pour n'en donner pas ? faut-il absolument quitter le monde & s'enfermer dans un cloître, vivre solitaire, renoncer à toute société civile ? Voyez à quoi va cette morale outrée, & jusques où l'on porte les choses, quand on va contre le sentiment commun, & qu'on s'éloigne de la coutume ! Non, Messieurs, comme je ne prétens pas régler les coutumes dans les choses qui sont indifférentes d'elles-mêmes ; aussi je soutiens qu'il faut reformer, & plutôt absolument quitter celles qui porteront au péché, qu'on ne peut suivre sans péché, & qui sont une occasion de scandale ; parce qu'il n'y a point de coutume qui puisse prescrire contre la loi de Dieu. Telles sont ces parures & ces vêtemens immodestes, & ces nuditez scandaleuses que les femmes sont paroitre ; & que nul exemple, nulle coutume, nulle raison ne peut autoriser. *Auteur anonyme.*

Voilà la maxime des mondains : que quand on est dans le monde, il faut faire comme les autres : c'est-à-dire qu'il faut se laisser entraîner servilement par la foule, sans se mettre beaucoup en peine où l'on va, étant même prudemment sûr qu'on se perd. Est-ce du bon sens de suivre aveuglément de tels guides ? Quelle raison de se livrer à l'humeur & aux passions d'autrui ? & si les autres font mal, pourquoi faire comme les autres ? mais peut-on raisonnablement se persuader que les autres font bien ? Il faut faire comme les autres : c'est-à-dire qu'il faut se damner tranquillement comme les autres, n'avoir de Religion que par coutume, par bienséance, & par grimace comme les autres ; se livrer à ses propres desirs, ne consulter que ses intérêts, ne vivre que pour sa fortune ; car c'est ainsi que font les autres : c'est-à-dire qu'il faut passer ses jours dans un oubli profond de son salut, renvoyer à la fin de la vie une conversion imaginaire, & mourir comme les autres dans le desespoir, ayant regret de ne s'être pas converti. Mais qui sont-ils ces autres, qu'on doit se proposer pour modèles ? sont-ce des personnes d'une probité reconnue, qu'une vie chrétienne & exemplaire, rend respectables ? Le nombre en est petit. Se propose-t-on du moins ce petit nombre ? Nullement. Ces autres sont cette foule de gens oisifs, la plupart sans Religion, qui laissant aux gens de bien le soin de travailler à l'affaire de leur salut, passent leur vie dans un éternel oubli de Dieu, & ne se repaissent que d'inutilitez & de chimères. *Le Pere Croiset, dans ses Reflexions Spirituelles.*

Fausse maxime des gens du monde, qu'il faut suivre la coutume.

## CRAINTE DE DIEU,

DE SA JUSTICE, DE SES JUGEMENS, &c.

### AVERTISSEMENT.

**L**Y a raison de s'étonner que l'on traite si rarement ce sujet dans les Chaires, veu qu'il n'y en a point dont l'Écriture & les Peres parlent plus souvent, & d'ailleurs qui soit plus capable de faire impression sur les pecheurs. C'est peut-être qu'il paroît trop vague, & que chaque motif, qui nous doit inspirer cette crainte, peut faire un sujet particulier de Sermons & d'Exhortations. Mais on en pourroit dire autant de la penitence, du péché mortel, de l'amour de Dieu, & de plusieurs autres sujets semblables qui ont plusieurs parties, ou plusieurs membres : ce qui n'empêche pas qu'on ne les puisse considérer en general. Ainsi, quoi qu'on puisse choisir la Crainte de Dieu pour dessein d'un Avent, en